

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	
INTRODUCTION	8
PREMIÈRE PARTIE: LA NOTION DE DÉVELOPPEMENT	10
CHAPITRE I : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	12
SECTION I : DÉVELOPPEMENT ET SOUS DÉVELOPPEMENT :	12
SECTION II : LA MESURE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	14
CHAPITRE II : LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN	22
SECTION I : CONCEPT ET INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN.....	22
SECTION II : LE RÔLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DANS LA DIMENSION POLITIQUE ET DÉMOCRATIQUE	31
CHAPITRE III : THÉORIES DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN :	34
SECTION I : LIEN ENTRE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET CROISSANCE.....	34
SECTION II : LA DIMENSION HUMAINE ET SOCIALE DANS L'ANALYSE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	34
DEUXIÈME PARTIE : LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE ET L'INDH.....	38
CHAPITRE I : CONTEXTE ÉCONOMIQUE DES COMORES	40
SECTION I : PRÉSENTATION DES ÎLES DES COMORES.....	40
SECTION II : STRUCTURE ÉCONOMIQUE ET MACROÉCONOMIQUE DU PAYS...43	
CHAPITRE II : LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT.....	51
SECTION I : LES OBJECTIFS INTRINSÈQUES A L'HOMME	51
SECTION II : LES OBJECTIFS LIÉS A L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'HOMME ET DE LA MONDIALISATION.....	73
CHAPITRE III : L'INITIATIVE NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN.....	90
SECTION I : LES PROGRAMMES PRIORITAIRES DE L'INDH.....	91
SECTION II : FINANCEMENT ET PROCÉDURES DES PROGRAMMES PRIORITAIRES DE L'INDH :	96
CONCLUSION	100
BIBLIOGRAPHIE	102
ANNEXES.....	105
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	109
TABLE DES MATIÈRES.....	110

REMERCIEMENTS

Ce mémoire n'aurait pas pu voir le jour, sans la généreuse contribution d'un grand nombre de personnes, envers lesquelles nous souhaitons exprimer notre très sincère gratitude, en particulier à :

Monsieur LEMIARY, chef de Département Économie à l'Université de Toamasina, notre encadreur enseignant, qui a dirigé de main de maître ce mémoire, par la méthodologie de travail qu'il nous a fourni, les corrections et les précieux conseils qu'il nous a apportés, pour hisser ce travail à son niveau académique actuel ;

Monsieur SOILIHY HAMADA, Directeur du Département de Coordination de Contrôle des Projets, commissariat général du plan, Moroni Comores, notre encadreur professionnel, qui a accepté avec plaisir, malgré ses lourdes responsabilités, de nous encadrer et nous offrir d'inestimables consignes, des remarques judicieuses, tout au long de l'élaboration de ce mémoire ;

Tous les enseignants du Département d'Économie, de la faculté de Droit, des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université de Toamasina, qui ont su inculquer, avec un encadrement enrichissant, les connaissances de base nécessaires à la réalisation de ce travail.

Par la même occasion, nos vifs remerciements vont à l'endroit de mon oncle Monsieur RAMA ALI MWASSULI pour son aide financière.

Nous remercions également toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, chacune à sa façon, à faire de ce mémoire un travail original et de qualité.

Nous ne saurions clore cette page, sans avoir une pensée toute particulière à l'endroit de nos parents, Madame ZAINABA Mohamed et Monsieur YOUSOUF Ilane, ainsi qu'à nos sœurs et frère, pour leur soutien moral, matériel et financier, durant nos études, pour tous les sacrifices qu'ils ont consentis, l'amour et la patience dont ils ont fait preuve à notre égard, qu'ils trouvent dans cet ouvrage l'expression de notre profonde reconnaissance et notre indéfectible affection

Aboubacar Youssouf

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AFD	: Agence Française de Développement
AGR	: Activités Génératrices de Revenu
AIEB	: Appui aux Initiatives Économiques de Base
AMIE	: Appui à la Micro – Entreprise
APC	: Approche Par Compétences
APD	: Aide Publique au Développement
APSP	: Association pour la Promotion du Secteur Privé
BADEA	: Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCC	: Banque Centrale des Comores
BDC	: Banque de Développement des Comores
CAP	: Connaissances Attitudes et Pratiques
CIPD	: Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CNAD	: Comité National d'Appui au Développement
CNLS	: Comité National de Lutte contre le VIH/SIDA
CNUCED	: Conférence des Nations Unis pour le Commerce et le Développement
COI	: Commission de l'Océan Indien
CURE	: Crédit d'Urgence pour le Redressement Économique
DECVAS	: Développement des Cultures Vivrières et Appui Semencier
DOTS	: Stratégie de traitement de la tuberculose (Directly – Observed Treatment Course)
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EBC	: Enquête Budget – Consommation
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
EIM	: Enquête Intégrale auprès des Ménages

EPT	: Éducation Pour Tous
EVF	: Éducation à la Vie Familiale
EVIH	: Enquête sur le VIH / SIDA
FADC	: Fonds d'appui au développement communautaire
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (Food and Agriculture Organization)
FAWECOM	: Fédération des Éducatrices des Comores
FED	: Fonds Européen de Développement
FIDA	: Fonds international pour le développement agricole
FRPC	: Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
IDH	: Indicateur du Développement Humain
IEC	: Information - éducation – communication
IFD	: Institutions Financières Décentralisées
IPPTE	: Initiative Pays pauvres très endettés
MA-MWE	: Société d'Eau et Electricité des Comores (Madji-Mwedjé)
MECK	: Mutuelle d'Epargne et de Crédit ya Komori
MICS	: Enquête par grappe à indicateurs multiples (Multiple Indicators Clusters Survey)
MPE	: Moyennes et Petites Entreprises
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (The New Partnership For Africa's Development)
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OMD	: Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation non gouvernementale

PAE	: Plan d'action pour l'environnement
PCIME	: Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant
PED	: Pays en Développement
PEV	: Programme Élargi de Vaccination
PIB	: Produit intérieur brut
PME/PMI	: Petite et moyenne entreprise / petite et moyenne industrie
PNA - EPT	: Plan National d'Action de l'Education Pour Tous
PNB	: Produit national Brut
PNDS	: Plan national de développement sanitaire
PNE	: Programme national de l'environnement
PNLP	: Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNLS	: Programme National de lutte contre le SIDA
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	: Parités des Pouvoirs d'Achat
RGPH	: Recensement général de la population et de l'habitat
RNFD	: Réseau National Femmes et Développement
SCRP	: Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
SNPT	: Société Nationale des Postes et Télécommunications
SNU	: Système des Nations Unies
STATC	: Statistique des Comores
UNDAF	: Plan cadre des nations unies pour l'aide au développement (United Nations Development Assistance Frame Work)
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (United Nation international children's Emergency Fud)

INTRODUCTION

Depuis l'indépendance des pays en développement (PED) jusqu'à présent, on ne constate, le plus souvent, que des résultats négatifs dans ces pays. Ces derniers, surtout en Afrique, connaissent des facteurs internes qui ont des répercussions néfastes sur leurs développements économiques, politiques et sociaux ; cela est perceptible à travers les données statistiques de ces pays ou à travers les médias : L'extrême pauvreté, le faible taux de croissance, taux brut de mortalité très élevé, faible taux d'alphabétisation, des conflits ethniques, crises politiques, le non-respect de droits humains, l'exclusion des femmes de la vie communautaire.

Face à ces problèmes graves, ces pays n'arrivent pas à mener une bonne politiques pour améliorer leur situation économique.

Aux Comores, les nombreuses réformes mises en œuvre ont donné des résultats positifs pour son développement. Mais les déficits sociaux (l'alphabétisation, l'exclusion sociale, la précarité, le chômage...) sont remarquables. Ainsi, la nouvelle stratégie a une importance capitale au niveau social.

Étant donné que les individus sont la principale richesse de la nation, la stratégie de développement vise à assurer l'égalité des chances et l'équité, et à offrir les meilleures possibilités et les bonnes conditions de vie à chacun des individus formant la Nation.

A partir de là, les Comores considèrent actuellement le développement humain comme le moteur de la croissance économique et sociale.

L'objectif de la réflexion sur le développement humain, consiste à le définir, ainsi que ses composantes et à montrer son importance, afin non seulement d'Analyser sa situation actuelle, mais aussi de présenter la politique menée pour atteindre de tels objectifs.

Pour mieux faire l'Analyse du développement humain aux Comores, nous nous sommes posés les questions suivantes :

- Qu'est-ce que le développement humain et son rôle ?

➤ Quels sont les moyens et méthodes mis en œuvre par le gouvernement Comorien pour aborder le développement humain ?

Partant de cela, nous avons choisi comme thème de mémoire :

« Le rôle du développement humain dans les pays en développement, cas des Comores ». Une telle analyse est nécessaire, dans un pays comme le nôtre, où le développement humain est préoccupant.

Le présent travail se subdivise en deux grandes parties : la première sera consacrée sur la notion et la théorie du développement, laquelle donne des explications respectives du développement économique, du développement humain tout en évoquant leur rôle et leur convergence relative. La deuxième partie montre l'état et la politique de développement humain aux Comores, en procédant à l'évaluation des objectifs du millénaire pour le développement et l'initiative nationale pour le développement humain.

Lors de la réalisation de ce travail, nous avons effectué de recherches. Avant la rédaction, nous avons collecté des données auprès de différents centres de documentation aux Comores. On peut citer, entre autres, le centre de documentation de la STATC, de la BCC et de la direction générale du Plan. Nous avons aussi puisé d'autres données statistiques dans des sites web. Quant aux ouvrages et manuels, nous nous sommes documentés à la bibliothèque universitaire de Toamasina, et à l'Alliance Française de Tamatave. L'approche du développement humain qu'on a choisi consiste à étudier et à comparer les différentes données entre les pays développés et sous-développés dans lesquelles nous avons inclus les facteurs explicatifs de la variation de ces indicateurs.

**PREMIÈRE PARTIE:
LA NOTION DE DÉVELOPPEMENT**

Cette partie, nous permet de parler du développement en général et de montrer les indicateurs spécifiques qui permettent de l'étudier.

Pour mieux mener notre étude, nous avons divisé cette partie en trois chapitres. Dans le premier chapitre, nous expliquerons le développement économique, tandis que dans le deuxième chapitre, nous étudierons le développement humain, dans lequel nous examinerons son rôle dans le développement. Nous présenterons dans le troisième chapitre les théories du développement humain.

CHAPITRE I : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Pour analyser et comprendre le développement économique d'un pays ou d'une région quelconque, il est nécessaire de tenir compte des éléments historiques et qui ont fait naître et structurer son économie. Pour ce faire, nous allons donner des explications sur le développement et le sous-développement, dans la première section. Et en fin, dans la deuxième section, nous allons faire une étude particulière sur la mesure du développement économique.

SECTION I : DÉVELOPPEMENT ET SOUS DÉVELOPPEMENT :

§.1. Approche historique

Le terme tiers monde est né au lendemain de la seconde guerre mondiale, une période au cours de laquelle les pays colonisés commencèrent à obtenir leur indépendance, face aux pays dits « développés ».

Certains penseurs montrent que le sous-développement observé actuellement est causé par le facteur climatique (sécheresse) et l'absence de ressources naturelles (pétrole, uranium, minerai, phosphate...). Lorsqu'on considère les pays d'Afrique subsahariens, cette approche est convaincante mais pas de façon définitive, car d'autres pays, à l'exemple du Japon, n'avait rien, et pourtant, grâce à ses efforts, il a pu se développer.

D'autres pensent que c'est parce que ces pays étaient colonisés qu'ils sont devenus pauvres, car les pays développés ont pillé leurs richesses.

En tout cas à l'accession à l'indépendance, les pays sous-développés, avaient des frontières mal délimitées et des régimes politiques démocratiques dures. Cet ensemble de facteurs a engendré des conflits territoriaux, des guerres, et des luttes violentes pour le pouvoir. Cette situation a fait que ces pays n'ont pas pu s'organiser pour assurer leur indépendance économique.

§.2. Définition du concept de développement économique.

La notion de développement économique est un phénomène très complexe. Le développement possède plusieurs définitions, parmi lesquelles, on peut retenir deux pour simplifier sa lourdeur.

Selon François Perroux¹, le développement est « la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population, qui la rendent apte à faire accroître accumulativement et durablement son produit réel global » ; le développement implique l'amélioration du bien-être de toute la population et se traduit par une hausse de revenu par tête, un accroissement de la ration alimentaire et un meilleur accès aux services de santé et de l'éducation.

Selon Galbraith² « le développement économique consiste l'élargissement des possibilités de réussite à ceux qui ont le désir d'échapper à l'équilibre de la pauvreté de masse et ses cultures ». Le développement implique une hausse du bien-être social, des changements de structure et de mentalité de la société toute entière. Il passe par l'urbanisation, l'industrialisation, l'alphabétisation et la formation, ainsi que par la destruction des sociétés rurales.

§.3. Les différentes conceptions du sous développements

On peut donner plusieurs explications au sous-développement, mais dans la réalité, elles sont difficiles à appréhender pour désigner les pays sous-développés :

- **L'expression pays sous-développés** est la plus couramment utilisée, elle montre implicitement que le sous-développement est vu comme un retard, par conséquent elle insiste sur l'infériorité, or parfois l'idée de sous-développement comme retard est une interprétation normatif du développement.

- **L'expression en voie de développement** est plus largement utilisée par les organisations internationales, mais elle est très difficile à accepter, dans la mesure où on peut supposer deux phénomènes :

*En disant qu'un pays est en voie de développement porte à croire que les pays développés ont déjà achevé leur développement.

*En disant qu'un pays est en voie de développement signifie qu'un pays s'est engagé à dépasser les structures du sous-développement et qu'il entre dans le processus du développement. Cette situation est loin de refléter la réalité dans plusieurs pays.

¹François PERROUX « Dictionnaire économique et social » édition Hatier, 1990, P.115

²Jhon Kenneth GALBRAITH « Le nouvel Etat industriel» édition Gallimard, 1989, P. 78

- **L'expression pays moins avancés** a été créée en 1964 par la CNUCED¹ pour désigner les pays à faibles revenus. On y regroupait les pays dont le revenu par habitant était inférieur à 410 dollars. On retenait également d'autres critères, notamment la faiblesse de l'industrialisation, le taux d'alphabétisation inférieur à 20%.

A l'heure actuelle quand on fait une analyse, il serait difficile de retenir ces critères, car beaucoup de pays ont dépassé un PNB/hab supérieur à 410 dollars, et dépassé ainsi le taux d'alphabétisation de 20%, et pourtant ils sont toujours considérés comme sous-développés.

- **L'expression tiers monde** a été inventé par SAUVY² pour désigner un troisième monde, après les pays capitalistes et socialistes.

Il y a d'autres expressions, notamment, **l'expression mal développé** qui désigne les pays dont le processus de développement est contrarié par des problèmes sociaux, économiques et politiques ; **pays arriérés, pays pauvres, périphériques attardés...** en gros, toutes ces expressions veulent distinguer les pays riches des pays pauvres.

SECTION II : LA MESURE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

§.1. La mesure du développement économique

La compréhension des mécanismes du développement comme l'action sur ces mécanismes suppose une information rigoureusement quantifiée et attentive qui reflète fidèlement les réalités mesurées. Les indicateurs sont classés selon diverses modalités. Certains sont liés aux indicateurs quantitatifs (le PNB/hab et le taux de croissance), et d'autres insistent sur les indicateurs qualitatifs qui ont trait à la vie quotidienne des individus (nourriture, santé, éducation) dites besoins fondamentaux.

On peut trouver également des indicateurs concernant l'environnement économique et social.

¹ CNUCED World development report, édition 2001

² HEBDOMADAIRE américain News Week titrait en Avril 1992, Abolissons le tiers monde

A- Indicateur quantitatif

Ces indicateurs comprennent le PNB par habitant et le taux de croissance

a) Le Produit National Brut par habitant : PNB/hab

L'interprétation du PNB par habitant nécessite la compréhension du PIB par habitant. Le PIB par habitant est un indicateur souvent utilisé par la banque Mondiale, afin d'établir les classements des pays. Le PIB est la somme des valeurs ajoutées produites à l'intérieur d'un pays sur une année.

Le PIB est divisé par le nombre d'habitant, pour donner le PIB par habitant. Le PNB fait référence au PIB à la nationalité des agents. Le PNB s'obtient en ajoutant au PIB les revenus du capital et du travail reçu du reste du monde, et en soustrayant les revenus du capital et du travail versés au reste du monde.

On peut rappeler que le PNB se prête mieux aux comparaisons internationales que le PIB, dans la mesure où il ne retient que la production nationale. Dans les comparaisons internationales, on se sert du dollar comme unité, et on retient deux grandeurs :

- Le PNB par habitant qui est le montant brut en dollar sans tenir compte des différences de prix entre les pays
- Le PNB par habitant corrigé des parités des pouvoirs d'achat (PPA), qui est fonction du pouvoir d'achat permis par un dollar dans chaque pays.

Le calcul prend comme référence le dollar des Etats Unis, c'est-à-dire qu'aux Etats Unis, le PNB/hab et le PPA sont équivalents.

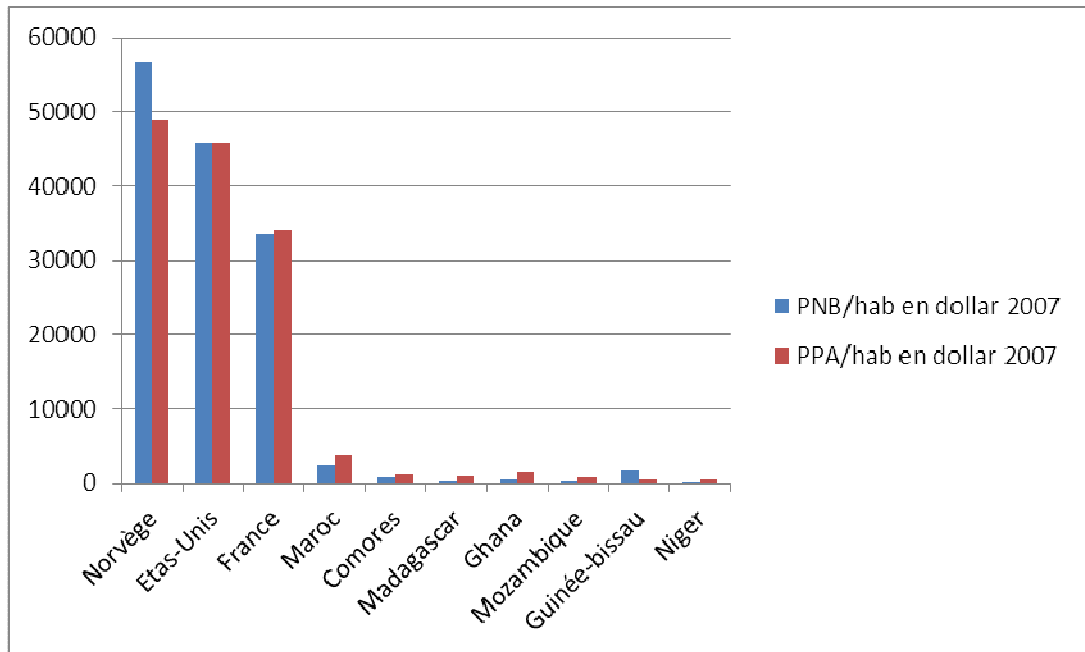
Le tableau ci-dessous montre le PNB/hab et le PPA de quelques pays.

Tableau n°I : le PNB/hab et le PPA de quelques pays en 2007

Pays	PNB/hab en dollar 2007	PPA/hab en dollar 2007
Norvège	56600	48800
Etats-Unis	45850	45850
France	33600	34090
Maroc	2350	3776
Comores	699	1096
Madagascar	367	932
Ghana	633	1400
Mozambique	321	741
Guinée-Bissau	1571	600
Niger	296	600

Source : PNUD rapport mondial pour le développement humain 2010

Graphique n°1 : Les PNB/hab et les PPA/hab de quelques pays en 2007



Source : Auteur, 2011

L'analyse du graphique ci-dessus nous relève que les pays développés ont un PNB/hab très élevé que les pays sous-développés. On peut observer le cas du Niger et du Mozambique, dont le revenu est successivement de 296 et 321dollars. La plus grave est que dans ces pays, la majorité des agents touchent des revenus inférieurs à la moitié de ceux qui sont donné comme moyenne.

b)- Le taux de croissance

Comme le PNB par habitant, le taux de croissance de l'économie est souvent considéré comme un indicateur utile à l'amélioration du niveau de développement.

Le taux de croissance peut être calculé à partir de la formule suivante :

$$g = \frac{\text{Valeur du PIB de l'année 2} - \text{valeur du PIB de l'année 1}}{\text{Valeur du PIB de l'année 1}}$$

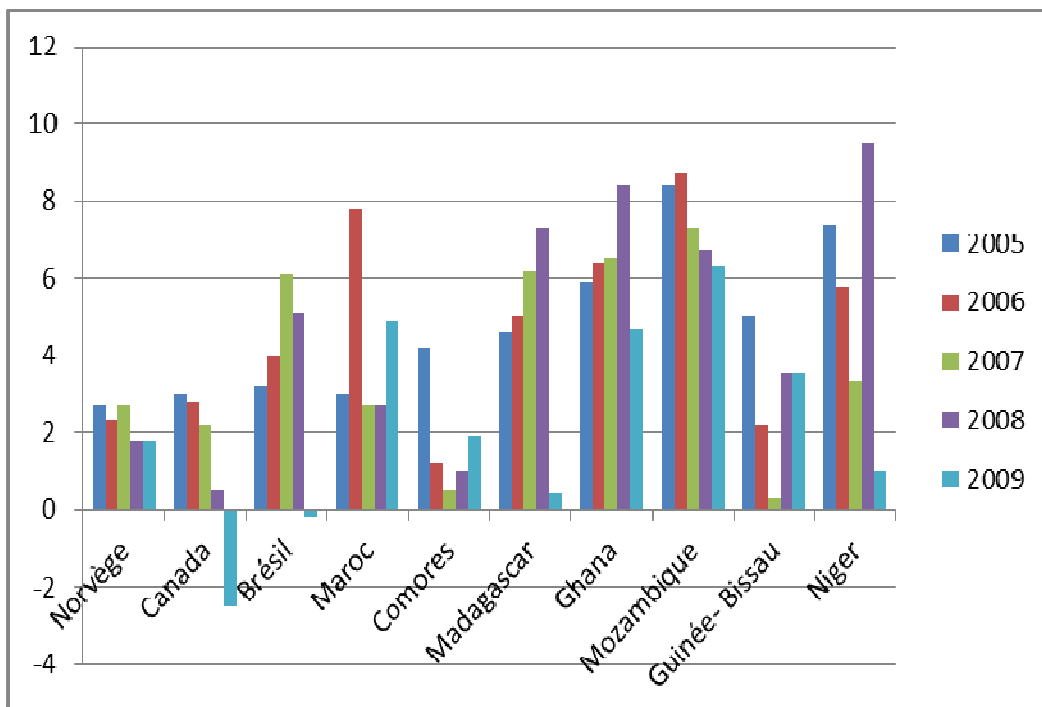
On pourrait observer un extrait du tableau statistique sur le rapport mondial pour le développement humain 2010.

Tableau n°II : les taux de croissance de quelques pays de 2005 à 2009

Pays	Croissance du PIB (Valorisation annuelle en %)				
	2005	2006	2007	2008	2009
Norvège	2,7	2,3	2,7	1,8	-1,6
Canada	3	2,8	2,2	0,5	- 2,5
Brésil	3,2	4,0	6,1	5,1	- 0,2
Maroc	3,0	7,8	2,7	2,7	4,9
Comores	4,2	1,2	0,5	1,0	1,9
Madagascar	4,6	5,0	6,2	7,3	0,4
Ghana	5,9	6,4	6,5	8,4	4,7
Mozambique	8,4	8,7	7,3	6,7	6,3
Guinée- Bissau	5,0	2,2	0,3	3,5	3,0
Niger	7,4	5,8	3,3	9,5	1,0

Source : PNUD, rapport mondial pour le développement humain 2010

Graphique n°2 : Taux de croissance de quelques pays de 2005 à 2009



Source : Auteur, 2011

c)- Les limites du Produit National Brut par habitant et le taux de croissance

On critique souvent le PNB, en disant qu'il ne donne pas une représentation très exacte de la réalité, dans la mesure où il ignore certaines activités telles que :

- Le travail domestique ;
- Les auto-investissements (confection d'outils, travaux de petite infrastructure) ;

- L'autoconsommation de service (garde d'enfant, des membres âgés de la famille) ;
- L'auto production de type artisanal (travaux d'irrigation, guérisseur) et troc qui est d'autant plus élevé dans les pays pauvres.
- Un taux de croissance élevé ne signifie pas directement l'augmentation du niveau de vie.

Il dépend souvent des aléas climatiques, surtout dans les pays agricoles ; il suffit que la pluie tombe durant une période donnée et que la production augmente par rapport à l'année précédente.

Une autre limite du taux de croissance vient des problèmes de mesures, car il est en fonction du PIB, or on sait déjà que le PIB ne mesure qu'une partie de la production économique.

B- l'indicateur qualitatif

a) Les indicateurs liés aux besoins fondamentaux :

Selon Perroux,¹ « le développement c'est nourrir les hommes, soigner les hommes et instruire les hommes ». On définit le développement comme la satisfaction des besoins fondamentaux, et le sous-développement comme le non couvrir des coûts de l'homme : il s'agit des besoins fondamentaux, l'alimentation, la santé et l'éducation.

1. L'alimentation :

L'état de sous-développement se traduit généralement par des insuffisances alimentaires, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

L'insuffisance quantitative se présente, lorsque la ration alimentaire est inférieure à 2400 calories/jours. Dans ce cas on parle de « sous-alimentation ».

En 1996, les rapports journaliers des calories par habitant s'élevaient, selon le PNUD, à 1945 calories en Éthiopie, 2844 en Chine, 3250 en Tunisie.

L'insuffisance qualitative traduit des carences alimentaires, bien que le nombre de calories soit suffisant. Dans ce cas, on parle de la « mal nutrition »

¹ François PERROUX, « Dictionnaire économique et social » édition hâtier, 1990, p. 154

2. La santé :

L'état sanitaire d'un pays ne peut s'écarter de sa situation économique

Dans ce domaine, les indicateurs sont nombreux :

- L'espérance de vie à la naissance ;
- Le nombre d'habitant par médecin ;
- Le nombre d'accouchement assisté par le personnel de santé ;
- Taux de mortalité infantile ;
- Taux de fécondité.

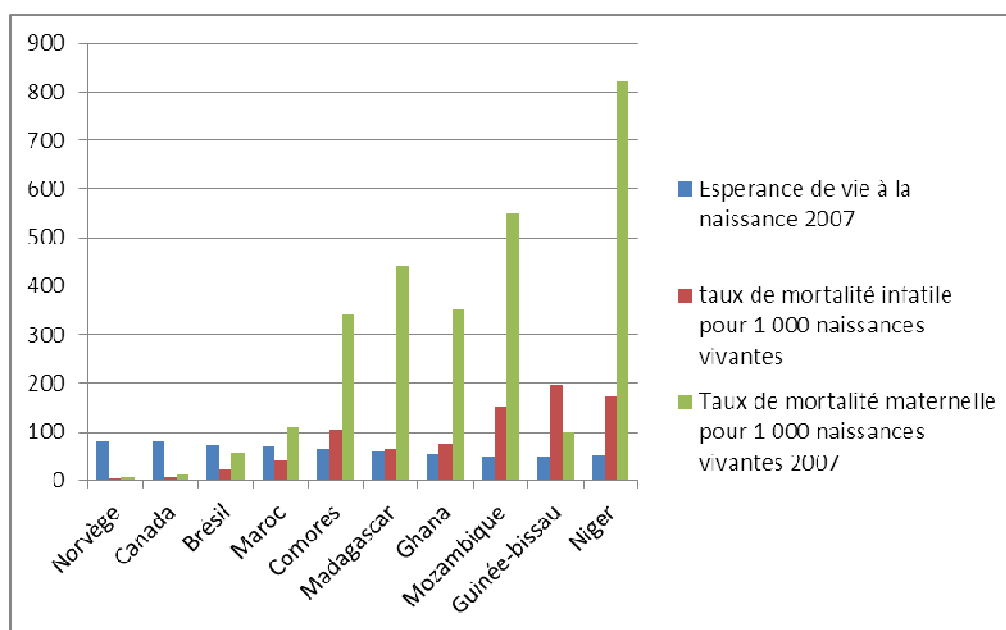
Nous les présentons dans le tableau ci-dessous

Tableau n°III : Indicateurs de la santé de quelques pays en 2007

pays	Espérance de vie à la naissance 2007	Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes 2007	Taux de mortalité maternelle pour 1000 naissances vivantes 2007
Norvège	81	4	7
Canada	81	6	12
Brésil	72	23	58
Maroc	71	41	110
Comores	65	106	340
Madagascar	60	65	440
Ghana	56	76	350
Mozambique	48	152	550
Guinée Bissau	47	198	100
Niger	51	173	820

Source : banque mondiale sur le rapport mondial sur le développement humain 2010

Graphique n°3 : Indicateurs de la santé de quelques pays en 2007



Source : Auteur, 2011

D'après le graphique ci-dessus, on constate que les pays sous-développés, surtout en Afrique subsaharienne, ont un niveau de vie à la naissance très faible et présentent des taux très élevés de mortalité infantile et maternelle. Cela peut s'expliquer par l'absence des moyens pour financer leurs dépenses liées aux services sanitaires.

3. L'éducation et la formation

L'éducation et la formation vont de pair avec le développement économique. Les indicateurs proposés ici se référant à l'alphabétisation et à la scolarisation.

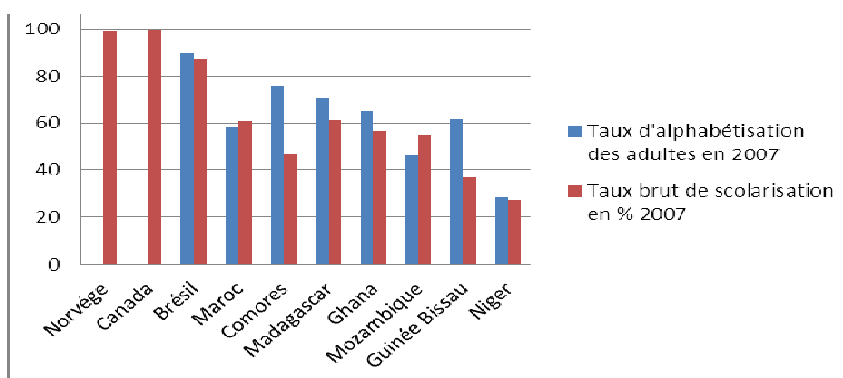
Le tableau ci-dessous nous montre les indicateurs de certains pays développés et sous-développés.

Tableau n°IV : Indicateurs de l'éducation et de la formation de quelques pays en 2007

Pays	Taux d'alphabétisation des adultes (% de la population de plus de 15 ans) 2007	Taux brut de scolarisation combiné en % 2007
Norvège	-	98,6
Canada	-	99,3
Brésil	90	87,2
Maroc	58,2	61,0
Comores	75,9	46,4
Madagascar	70,7	61,3
Ghana	65,0	56,5
Mozambique	46,2	54,8
Guinée Bissau	61,0	36,6
Niger	28,7	27,2

Source : PNUD rapport mondial pour le développement humain 2010

Graphique n°4 : indicateurs de l'éducation et de la formation de quelques pays en 2007



Source : Auteur, 2011

Le niveau de l'éducation au Niger est très bas. Selon ce graphique, ce pays doit faire beaucoup d'efforts en matière d'infrastructure et de services éducatifs.

C. Les autres indicateurs :

On peut retenir également d'autres indicateurs : les indicateurs de disparités internes qui expliquent, non seulement la répartition inégale entre les agents, mais aussi la disparité entre homme et femme, ainsi que les disparités entre ville et campagne.

Plus ces disparités sont très importantes, plus le pays est sous développé.

Il y a aussi les indicateurs de consommation.

A titre d'exemple, on peut retenir les indicateurs ayant trait à la manière dont les populations s'informent (téléphone, récepteur, radio, télévision, journaux...), ainsi que les indicateurs concernant les moyens de transport (voiture, moto...). Plus la consommation est faible, plus le sous-développement apparaît.

À côté des indicateurs déjà cités, il y a encore les indicateurs de gouvernance (liberté civile, droit publique, liberté de presse...); les indicateurs permettant de caractériser les conditions dans lesquelles s'exercent l'actualité économique (inflation, croissance annuelle de l'investissement...), et l'Indicateur du Développement Humain (IDH) qui sera traité en détail dans le deuxième chapitre.

CHAPITRE II : LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

L'être humain joue un rôle important dans le phénomène économique, politique et social. Ainsi, grâce à l'intelligence de l'homme, il y a un esprit d'organisation, d'entreprise, de créativité, une bonne gestion et de la transparence dans la finance publique. Dès lors le développement humain est considéré comme une clé pour ouvrir tout processus de développement. Le présent chapitre porte sur l'explication du développement humain. Pour ce faire on va voir dans la première section les généralités sur le développement humain, et dans la deuxième, le rôle du développement humain dans la dimension politique et démocratique.

SECTION I : CONCEPT ET INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

§.1. Concept du développement humain :

Le concept de développement humain place la personne humaine au centre et traite l'élargissement des choix accessibles aux individus, en vue de rendre leur vie conforme à leurs attentes. Le développement humain donne des choix qui créent un environnement permettant à l'être humain d'exploiter pleinement leurs potentialités, et de vivre d'une manière productive et créative.

Il a pour objectif fondamental de fournir aux individus les possibilités :

- De vivre longtemps et en bonne santé ;
- D'acquérir les connaissances qui les aident dans leurs choix ;
- D'avoir accès aux ressources nécessaires, leurs assurant un niveau de vie décent ;
- Et de participer librement à la vie communautaire.

Ce qu'on vient de citer est primordial pour le développement humain. Par exemple, on peut imaginer le cas d'une personne qui n'a pas les moyens d'inscrire ses enfants à l'école, mais les envoyer au champ. Cette personne est victime d'un déficit du développement humain ; ou bien une personne qui dépose des moyens financiers, mais ne participe pas à la vie communautaire, parce qu'elle est une femme ou qu'elle n'appartient pas à une classe supérieure. Il y a aussi dans ce cas, un déficit du développement humain. Cependant, le développement humain permet aux individus de vivre en accroissant leurs potentialités et leurs libertés.

Il serait inutile de parler de développement humain, sans connaître le capital humain, pour lequel on doit investir massivement, pour accroître les besoins fondamentaux de l'homme, afin de créer, à l'avenir, des résultats importants sur la valeur de l'homme.

A- Le capital humain

Le capital humain se définit comme l'ensemble des capacités productives qu'un individu acquiert par accumulation de connaissances générales ou spécifiques, de savoir-faire, etc. la notion de capital exprime l'idée que c'est un stock immatériel imputé à une personne, pouvant être accumulé, s'user. C'est un choix individuel, un investissement personnel. Comme tout investissement, il s'évalue par la différence entre des dépenses initiales, le coût des dépenses d'éducation et les dépenses y afférentes (achat de livres...), le coût d'opportunité, c'est-à-dire le salaire qu'il recevrait, s'il était entré dans la vie active, et ses revenus futurs actualisés. L'individu fait donc un arbitrage entre travailler et suivre une formation qui lui permettra de percevoir des revenus futurs plus élevés qu'à l'heure actuelle. Est aussi pris en compte le maintien en état de son capital physique (santé, nourriture, etc....). Il optimise ses capacités, en évitant qu'elles ne se déprécient trop, du fait soit de la dévalorisation de ses connaissances générales et spécifiques, ou de la dégradation de sa santé physique et morale. Il investit de façon à augmenter sa productivité future et ses revenus.

Le capital humain distingue deux formes possibles de formation :

La formation générale, acquise dans le système éducatif, élève sa transférabilité et son attachement au travailleur ; cela explique le fait qu'elle soit financée par ce dernier, car il peut la faire valoir sur l'ensemble du marché du travail. De son côté, la firme n'est nullement encouragée à supporter les coûts de formation d'une personne, susceptible de s'en prévaloir, dans une autre entreprise qui est prête à mieux le rémunérer, ce qui pourrait l'inciter à quitter la firme. Pour éviter cela, le financement de l'activité prendra la forme d'une rémunération plus faible (que sa productivité marginale). L'accord entre le travailleur et la firme consiste donc à l'achat, par la firme, de la « force de travail » d'une part, et à l'achat de formation par le travailleur, d'autre part.

La formation spécifique, acquise au sein d'une unité de production ou de service, élève la productivité du travailleur au sein de l'entreprise, mais pas ou peu en dehors de celle-ci. Dans ce cas, le financement est assuré à la fois par la firme et le travailleur. Pendant la période de formation, le salaire reçu par le travailleur est inférieur à celui qu'il aurait pu recevoir à l'extérieur de l'entreprise. Cette différence mesure la contribution de cette formation.

a) Rôle du capital humain dans la croissance économique et le développement

Le capital humain prend souvent un rôle central dans les différentes théories de la croissance économique et du développement. Pour Becker¹, le capital humain peut être vu comme l'ensemble des talents et compétences productifs du travailleur, qu'ils aient été acquis informellement (via l'expérience) ou formellement (via l'éducation ou la formation). Il peut être aussi défini comme l'ensemble des investissements, tels que l'éducation, la santé et l'apprentissage sur le tas, qui améliorent la productivité d'une personne sur le marché du travail, et dans d'autres domaines.

Dans la théorie économique, les modèles de croissance néoclassiques et les modèles de croissance endogènes, soulignent l'importance du capital humain pour le développement d'une économie. Les modèles de croissance endogène prônent une croissance soutenue et auto entretenue, en endogénéisant les choix des acteurs, tantôt en matière d'investissement en capital, tantôt en matière de recherche et développement. Ces différents modèles peuvent être regroupés suivant deux catégories, selon leur approche de la relation liant le capital humain à la croissance.

La première catégorie concerne les modèles qui considèrent le capital humain comme un facteur d'accumulation, au même titre que le capital physique, dans la fonction de production, et dont l'accumulation favoriserait la croissance, de sorte que les différences dans les niveaux de capital humain sont liées aux différences dans les niveaux de production entre les pays. La deuxième catégorie de modèles considère qu'un plus grand stock de capital humain affecte principalement la croissance économique, en facilitant l'innovation et l'adoption de nouvelles

¹ Gary BECKER, « humain capital » Université of Chicago press, 1993, p. 51

technologies, de sorte que les différences dans les niveaux de capital humain causent des différences dans la croissance de la production dans différents pays.

§.2. Indicateurs du développement humain :

Plusieurs indicateurs sont donnés pour mesurer le développement humain, dont le principal est l'IDH, et les autres ne sont que des indicateurs complémentaires de l'IDH.

A- L'indicateur du développement humain (IDH) :

a) Définition de l'IDH

L'indicateur du développement humain (IDH), donné par le PNUD, depuis les années 90, vise simplement à donner un moyen pour permettre des comparaisons internationales, sans s'intéresser uniquement à la seule richesse matérielle.

L'IDH montre si le développement atteint la société.

b) Calcul de l'IDH

Avant d'élaborer la formule qui permet de calculer l'IDH, il est nécessaire de préciser les éléments qui composent cet indicateur. Ainsi, l'IDH est un indicateur composé de trois éléments.

- ✓ Indice de durée de vie : mesuré par l'espérance de vie à la naissance (A);
- ✓ Indice de niveau d'instruction : mesuré par un indice de deux tiers le taux d'alphabétisation des adultes et de un tiers du taux brut de scolarisation combiné (B);
- ✓ Indice de niveau de vie : mesuré par le PIB par habitant, exprimé en parité de pouvoir d'achat, P.P.A. (C) ;

Mais pour calculer ces indices, des valeurs minimales et maximales ont été fixées au niveau mondial, pour chacun de ces éléments :

- Espérance de vie à la naissance : 25 à 85 ans
- Taux d'alphabétisation des adultes (à partir de 15 ans) : 0% à 100%;
- Taux brut combiné de scolarisation : 0% à 100%;
- PIB réel par habitant (en PPA) : US\$ 100 à US\$ 40.000.

Les indices composant l'IDH se calculent comme suit :

$$\text{indice} = \frac{\text{Valeur réelle} - \text{Valeur minimale}}{\text{Valeur maximale} - \text{Valeur minimale}}$$

L'indice relatif au niveau d'instruction, n'est autre que la moyenne arithmétique du taux d'alphabétisation des adultes, pondéré par deux ($2 \times T_A$), et du taux de scolarisation combiné, pondéré par l'unité ($1 \times TBS$). Il s'obtient par la relation suivante :

$$B = \frac{2XT_A + 1XTSB}{3} \text{ Et IDH} = \frac{A + B + C}{3}$$

La moyenne arithmétique des trois indices (durée de vie, niveau d'instruction, espérance de vie) nous donne alors l'IDH. Comme nous l'avons souligné auparavant, l'IDH sert à mesurer le développement d'un pays. De ce fait, plus l'indice est faible, plus les problèmes du sous-développement sont nombreux. Il est dit élevé, s'il est supérieur à 0,8, il est moyen s'il est compris entre 0,799 et 0,5. Enfin, l'IDH faible est inférieur de 0,5. Ainsi, l'IDH permet d'apprécier le niveau de développement des pays.

A titre d'exemple, on peut prendre le cas des Comores pour l'année 2007

	Espérance de vie	Taux d'alphabétisation	Taux brut de scolarisation	PIB/hab en PPA
Comores	65	75,9	46,4	1096

Source : Banque mondiale, PNUD rapport mondial pour le développement humain 2010

On calcul de la manière suivante :

1) La longévité

La longévité est calculée à partir de l'espérance de vie d'un pays considéré. Les âges maximaux et minimaux sont respectivement de 85 et 25 ans. Cela signifie que la note est égale à « 1 », pour un pays dont l'espérance de vie est égale à 85 ans.

En se référant le cas des Comores, l'indicateur de longévité se calcule par la formule :

$$A = \frac{\text{Espérance de vie des Comores} - \text{espérance de vie minimale}}{\text{Espérance de vie Maximale} - \text{espérance de vie Minimale}}$$

$$A = \frac{65-25}{85-25} \quad \text{D'ou } A = 0,667$$

2) Le savoir

Le savoir est calculé à partir de deux éléments qui sont le taux d'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation combiné.

Indicateur d'alphabétisation :

$$TA = \frac{\text{taux d'alphabétisation des Comores} - \text{taux d'alphabétisation minimum}}{\text{taux d'alphabétisation maximum} - \text{taux d'alphabétisation minimum}}$$

Avec taux d'alphabétisation Minimum = 0 et taux d'alphabétisation Maximum = 100

$$TA = \frac{75,9 - 0}{100 - 0}$$

$$D'où T_A = 0,759$$

Indicateur de scolarisation

$$TBS = \frac{\text{taux de scolarisation des Comores} - \text{taux de scolarisation minimum}}{\text{taux de scolarisation maximum} - \text{taux de scolarisation minimum}}$$

Avec taux de scolarisation Minimum = 0 et taux de scolarisation Maximum = 100

$$TBS = \frac{46,4 - 0}{100 - 0}$$

$$D'où TBS = 0,464$$

Ainsi, le niveau de savoir est calculé par la formule : $\frac{(2T_A + TBS)}{3}$

$$B = \frac{2 \times 0,759 + 0,464}{3}$$

$$D'où B = 0,661$$

3) Le niveau de vie

Le niveau de vie est calculé à partir du revenu ajusté, en suivant la formule suivante :

$$C = \frac{\log \text{PIB/hab en PPA des Comores} - \log \text{du PIB/hab en PPA Minimum}}{\log \text{du PIB/hab en PPA Maximum} - \log \text{du PIB/hab en PPA Minimum}}$$

Avec PIB/hab en PPA Min = 100 et PIB/hab en PPA Max = 40000

Le niveau de vie (c) aux Comores est alors égal :

$$RH = \frac{\log 1096 - \log 100}{\log 40000 - \log 100}$$

Ce qui fait que $R_H = 0,3996$

D'où l'indicateur du développement humain aux Comores est la moyenne arithmétique de trois indices déjà calculés ci-dessus.

$$IDH = \frac{A + B + C}{3} = \frac{0,667 + 0,661 + 0,3996}{3}$$

$$IDH = 0,576$$

On rappelle que la manière dont on a procédé pour calculer l'IDH dans le cas des Comores, est valable pour tous les pays.

La situation d'un pays est plus satisfaisante lorsque l'IDH est proche de « 1 » et inversement lorsque l'IDH tend vers « 0 ». Ainsi, en ce qui concerne le cas des Comores, les problèmes de sous-développement sont considérables, si l'on parle du développement humain au cours de l'année 2007, dans laquelle l'IDH est égal à 0,576.

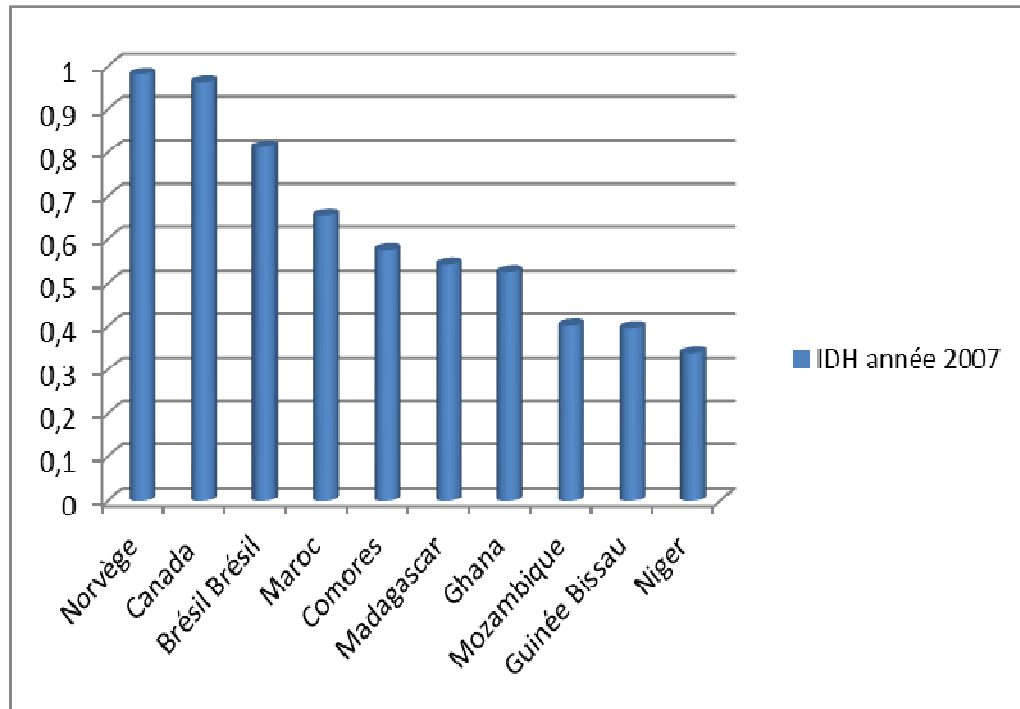
Nous présentons l'IDH de quelques pays développés et sous-développés à travers le tableau ci-dessous.

Tableau n°V : l'IDH de quelques pays développés et sous-développés en 2007

Pays	IDH année 2007
Norvège	0,981
Canada	0,961
Brésil	0,813
Maroc	0,657
Comores	0,576
Madagascar	0,543
Ghana	0,526
Mozambique	0,402
Guinée Bissau	0,396
Niger	0,340

Source : statistique du rapport mondial pour le développement humain 2010

Graphique n°5 : IDH de quelques pays développés et sous-développés en 2007



Source : Auteur, 2011

L'analyse de ce Graphique révèle que les PED se caractérisent par un faible développement humain, surtout en Afrique subsaharienne ; on voit le cas du Niger où l'IDH est égale à 0,340, par contre, les pays développés possèdent un développement humain très élevé.

c) Limites de l'Indice de Développement Humain

Même si l'IDH représente une avancée importante dans la définition d'un indicateur synthétique du développement ; il fait l'objet de plusieurs critiques.

- Premièrement, le développement humain se définit par la mise en place d'un climat favorable et capable d'offrir, au mieux les possibilités de vivre longtemps et en bonne santé, d'accéder à une meilleure éducation, de disposer d'un niveau de vie décent et de participer librement à la vie communautaire.

Comment se fait-il que son indicateur retient les trois dimensions et marginalise le quatrième ?

- Un second reproche concerne le taux d'alphabétisation des adultes. Ces derniers ne permettent pas de mettre en lumière les progrès réalisés en matière

d'éducation. Un pays qui augmente le taux de scolarisation des enfants ne montre pas qu'il est développé, car l'indice d'alphabétisation des adultes date de plusieurs années.

On remarque des contradictions dans les statistiques de 2010 ; la Norvège a un développement humain supérieur à celui des États-Unis, alors que les États Unis sont plus développés que la Norvège.

Malgré les critiques apportées à l'IDH, il reste un indicateur important pour la comparaison internationale.

B- Les indicateurs complémentaires de l'IDH : ISDH ; IPF ; IPH :

a) L'Indicateur Sexospécifique du développement Humain (ISDH)

L'IDH est une mesure du développement humain, mais il ne tient pas compte des écarts entre hommes et femmes. Ainsi à partir de 1995, on assiste à la mise en place d'un indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH), qui va corriger l'IDH des inégalités entre hommes et femmes. Plus les écarts dans ce domaine sont très importants, plus l'ISDH du pays considéré est faible, par rapport à son IDH. Plus l'ISDH d'un pays est plus proche de son IDH, moins les inégalités sociologiques entre hommes et femmes seront importantes. Dans les PED, les femmes sont souvent moins rémunérées que les hommes et sont plus touchées par le chômage.

Les infanticides visent plus les filles que les garçons et les adolescents.

Ainsi, selon les chiffres du PNUD en 1995, sur 130 millions d'enfants qui n'ont pas accès à l'enseignement primaire, les 3/5 sont des filles, et parmi les personnes en état de pauvreté absolu, 70% sont des femmes.

b) L'indicateur de participation des femmes (IPF) :

L'indicateur de participation des femmes (IPF) cherche à évaluer la possibilité que possèdent les femmes par rapport aux hommes, de jouer un rôle actif dans la vie sociale.

L'IPF examine la place des femmes dans trois dimensions :

- La vie économique (revenu des femmes par rapport celui des hommes) ;
- La vie professionnelle (% des femmes dans les professions libérales et les fonctions d'encadrement).
- La vie politique (% des femmes dans les assemblés parlementaires).

Plus les écarts entre hommes et femmes sont importants dans ces domaines, plus l'IPF est faible.

c) L'Indicateur de Pauvreté Humain (IPH) :

A partir de 1997, le PNUD¹ a introduit le concept de « pauvreté humaine ». Ce nouvel indicateur synthétique reprend les composants élémentaires de l'IDH, mais il les envisage sous l'angle des manques.

L'IPH1 mesure la pauvreté dans les pays en développement, en se concentrant sur les manques constatés dans trois dimensions :

- La longévité (celle-ci est mesurée par la probabilité de décéder avant l'âge de 40 ans) ;
- Le savoir (taux d'alphabétisation des adultes) ;
- Et l'accès général aux moyens économique publics et privés (% d'individus privés de l'eau potable, % d'individus privés de services de santé et % d'enfants moins de 5 ans, souffrant d'insuffisance pondérable).

L'IHP2 se concentre ainsi sur les manques concernant les aspects essentiels déjà envisagés dans le cadre de l'IPH1, en se rattachant en plus à une dimension supplémentaire : l'exclusion, le taux d'illettrisme dans la population des adultes, le % des personnes vivant en deçà du seuil (l'individu dont le revenu journalier est inférieur à 2 dollars), et la proportion de la population en situation de chômage de longue durée (c'est-à-dire depuis au moins une année).

SECTION II : LE RÔLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DANS LA DIMENSION POLITIQUE ET DÉMOCRATIQUE

La participation des citoyens à la vie politique est une condition essentielle pour la consolidation d'un développement humain durable. D'ailleurs, lorsqu'un pays

¹ PNUD, « pauvreté humaine » 1997 p.60

marginalise une partie de sa population de participer librement à la vie politique et communautaire ; sans le savoir, il est en train de perdre une pensée et une idéologie de progrès, qui pourraient être données par la population marginalisée, et d'autre part, il risque de déclencher des guerres civiles qui répercutent souvent des effets néfastes sur la croissance économique, social et politique.

§.1. Situation politique et démocratique :

La participation à la vie politique et la liberté sont des éléments fondamentaux du développement humain.

La démocratie et la participation politique ont atteint un niveau sans précédent dans le monde actuel.

De très nombreux régimes autoritaires ont été remplacés par des gouvernements plus disposés à rendre compte, au citoyen, ce qui constitue une réelle avancée sur le plan du développement humain. Cependant, une démocratie réelle ne se définit pas seulement par le tenu des élections, mais également par une consolidation des institutions et des pratiques démocratiques, qui impliquent une intégration des valeurs et des normes démocratiques dans tous les composants d'une société.

En Afrique subsaharien, au cours des années 90, on a assisté à la chute des dictateurs, parmi lesquels, Moussa Traoré au Mali en 1991, Kamazon Banda, au Malawi, en 1994. En 2005, on assiste, en Ukraine, à l'arrivée au pouvoir de YANKOVITCH. Mais comme les élections ont été truquées, il y a eu une deuxième élection qui était en faveur du président YOUTCHENKO, dont le parti a été majoritaire.

Certains régimes monarchique tels que la Jordanie, le Maroc ont élargie la possibilité de participation de la population à la vie politique.

La démocratie a évolué dans le monde, à l'heure actuelle, mais de façon très légère en Afrique subsaharienne.

Certains États de l'Afrique sont touchés quotidiennement par des guerres civiles ; à part le génocide Rwandais en 94, on peut constater cela actuellement en

côte d'Ivoire, en Syrie en Egypte et en Libye Les guerres civiles présagent souvent l'instabilité politique. On peut ajouter aussi la monopolisation du pouvoir par un seul parti.

§.2. La mise en place de la liberté politique et démocratique

La vie politique et démocratique ne se limite pas à l'élection. Mais un régime réel démocratique doit garantir les droits civils et politiques nécessaires à la participation effective de la population à la vie active.

La consolidation de la démocratie, des droits de l'homme, de l'État de droit se fait par le renforcement de la capacité des institutions garantes et particulièrement celle de la justice, à soutenir la liberté d'expression et le pluralisme des médias.

Le soutien aux droits de l'homme est essentiel pour garantir le bien être de la population, dans une société humaine exempte de discrimination, et ainsi encourager l'action et l'engagement des citoyens. La liberté d'expression, d'association et de réunion, telle qu'elle est définie dans le pacte international relatif aux droits civils et politiques, est une condition sine qua-non de la participation à la vie politique. L'existence d'une presse libre et active est très importante pour la consolidation de la démocratie.

La démocratie est accompagnée par l'appui de l'organisation et le déroulement des élections, et le fonctionnement des institutions parlementaires. Cependant, l'égalité des possibilités de participation constitue un élément essentiel de la vie politique.

Nous rappelons que l'égalité ne peut être assurée actuellement, car on peut constater de grandes inégalités entre les hommes et les femmes, dans les parlements de tous les pays.

CHAPITRE III : THÉORIES DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN :

Ce chapitre nous permet de parler du lien entre développement humain et croissance dans la première section, et l'analyse de la dimension humaine et sociale dans la deuxième section.

SECTION I : LIEN ENTRE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET CROISSANCE

Les théories du développement sont remises en question, du point de vue du développement humain, trois périodes se dégagent. Après le second conflit mondial, ces théories cherchent à établir un processus autorisant une accumulation vertueuse du capital. Celle-ci échoue sur un mode de contribution des populations, alliant des transferts sectoriels de main-d'œuvre, une forte flexibilité salariale et une politique redistributive. Dans ces théories, la dimension humaine a été conçue comme une dimension secondaire. A partir du début des années 1970, les difficultés économiques durables à l'échelle mondiale se sont traduites par la recherche systématique universelle de déflation salariale et sociale. Mais, quel que soit le niveau de développement considéré, cette solution n'a permis, nulle part, de relancer durablement la croissance. Cet échec souligne, bien entendu, les blocages liés à l'insuffisance de la demande, mais aussi la dialectique nouvelle entre développement humain et développement économique. Cette dialectique prend évidemment des formes différentes selon le niveau de développement. L'inventaire a ici pour intérêt de montrer les efforts produits depuis le début des années 1990, pour se dégager d'une approche limitant les hommes à leur force productive, ou à leur seul capital humain. De nos jours, une importante production théorique assimile le développement à un moteur de la croissance¹.

SECTION II : LA DIMENSION HUMAINE ET SOCIALE DANS L'ANALYSE ÉCONOMIQUE DU DÉVELOPPEMENT

La recherche de la soutenabilité environnementale constitue un objectif souhaitable des sociétés, et justifie l'investissement des chercheurs et des décideurs

¹ Louis FONTVIEILLE « Dimension humaine » édition Hâtier, 2001, P. 24

dans ce domaine. Cependant les dimensions économique, humaine et sociale du développement durable reste souvent, dans le cas des économies en développement, des priorités. En effet la situation économique et sociale de ces pays implique de traiter prioritairement les questions de ressources globales disponibles (et de leur usage pour la production), et d'accès aux dotations de base (éducation, santé, habitat...). Ceci a amené les économistes et les institutions du développement à s'intéresser plus particulièrement à deux concepts :

- Le développement humain, terme popularisé avec l'indice de développement humain (IDH) du PNUD ;

- Le développement social, venu ou revenu plus récemment dans les réflexions, et qui suppose que la sphère sociale tient une place centrale dans les conditions de développement durable.

Ces deux composantes participent à la dimension humaine du développement durable. Par dimension humaine du développement durable, on peut entendre la recherche d'un développement qui assure l'amélioration du bien être humain, ce dernier étant déterminé par des caractéristiques personnelles (éducation, santé, libertés individuelles...) ou collectives (cohésion sociale, niveau et répartition des richesses...). Le concept de développement humain recouvre donc plusieurs dimensions et constitue un champ de recherche encore récent et tâtonnant. En simplifiant, on y trouve à la fois :

- Des travaux portant sur le développement humain au sens strict, en particulier le niveau de santé, d'éducation et de connaissances des individus ;

- Et des recherches consacrées au développement social. Ce dernier concept nécessite quelques précisions, car cette dimension apparaît encore délaissée au sein des travaux sur le développement durable. Les risques de « destruction du social » liés aux politiques publiques ne sont pas négligeables, mais de tels effets sont rarement examinés. Ceci amène certains auteurs comme Dubois à proposer un principe de précaution sociale, obligeant les décideurs à évaluer ex-ante les conséquences, dans le domaine social, des politiques menées.

La recherche d'une prise en compte équilibrée des différentes dimensions du développement durable (environnementale, économique, humaine et sociale) est

particulièrement délicate compte tenu de la situation économique et humaine des pays en développement. Dans un cadre de ressources limitées au niveau macroéconomique, la question posée à l'économiste du développement est de savoir s'il convient de procéder à des choix dans les priorités accordées aux différentes dimensions. Par exemple, la sortie de la pauvreté des populations les plus démunies (dimension humaine) pourrait être considérée comme prioritaire par rapport au développement économique ou à la non dégradation environnementale supplémentaire si elle rapproche le capital naturel d'un seuil de dégradation irréversible. De plus, même si de tels dilemmes venaient à être solutionnés, cette question est loin de se résumer à un simple arbitrage budgétaire et/ou politique entre différentes priorités. En effet, les relations entre les différentes dimensions du développement durable sont complexes, car ces dimensions exercent une influence les unes sur les autres. En fin de compte, l'ambition des objectifs du développement durable se trouve confrontée, sur le terrain des pays en développement, à la difficulté d'améliorer simultanément et significativement le niveau de chaque dimension.

Le Développement est un phénomène préoccupant dans chaque pays. Ce développement comporte plusieurs catégories et à une grande importance pour la population. La satisfaction des besoins fondamentaux, tels que l'alimentation, la santé, l'éducation et la formation sont des éléments fondamentaux du développement économique. Il faut noter aussi que la participation des citoyens à la vie politique et la consolidation de la démocratie sont nécessaires, pour un développement humain durable.

**DEUXIÈME PARTIE :
LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE ET L'INDH**

Dans cette partie, nous étudierons les moyens nécessaires envisagés pour développer les Comores. Ce développement ne pourra se faire, tant qu'il n'y aura pas d'objectifs de développement et des efforts considérables de la part du gouvernement, des différents partenaires, de tous les membres de la société civile, et les moyens nécessaires pour la réalisation de ces objectifs. Nous étudierons, en premier lieu, le contexte économique des Comores, en deuxième, les objectifs du millénaire pour le développement. Et en troisième lieu, l'initiative nationale pour le développement humain.

CHAPITRE I : CONTEXTE ÉCONOMIQUE DES COMORES

SECTION I : PRÉSENTATION DES ÎLES DES COMORES

§.1. Situation géographique

L'union des Comores fait partie des Petits États Insulaires en Développement (PIED). L'archipel des Comores est un ensemble discontinu, constitué de quatre îles principales, situées à l'entrée septentrionale du canal de Mozambique, entre le Mozambique et la Tanzanie à l'ouest, et Madagascar à l'est et au sud. Il a une superficie totale de 2 236 Km², répartie inégalement selon les quatre îles : Grande Comore (1148km²), Anjouan (374Km²), Mohéli (290Km²) et Mayotte (424Km²). Le pays exerce sa souveraineté réelle sur les trois premières îles, la quatrième île (Mayotte) est restée sous l'administration française.

Ses origines volcaniques confèrent à cet État archipel un relief contrasté, ne laissant que peu de place aux plaines, limitant ainsi les surfaces cultivables. Cependant, les sols de ces îles, dérivant des matériaux volcaniques, ont comme trait commun leur fertilité.

Figure n°1 : L'archipel des Comores



Source : Microsoft Encarta 2008

§.2. Situation démographique

Quant à la situation démographique, le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), réalisé en 2003, donne 575660 habitants pour les trois îles, dont un peu plus de la moitié sont des femmes. L'augmentation de la population est significative, avec un taux de croissance annuel de 2,1%.

Une autre caractéristique de la population comorienne est son extrême jeunesse. Cette dernière présente d'énormes défis au pays, surtout dans la prise en charge de la jeunesse, en matière d'éducation, de santé, de nutrition, de formation professionnel, d'emploi et de loisir.

Tableau n°VI : Répartition de la population

Îles	Effectifs		Superficie (km ²)	Densité totales des îles	Urbain		Rural	
	Nombre	%			Effectifs	%	Effectifs	%
Grande Comores	296 177	51,4	1 066	278	71 473	24,1	224 704	75,9
Anjouan	243 732	42,3	406	600	69 811	28,6	173 921	71,4
Mohéli	35 751	6,2	276	130	19 581	54,8	16 170	45,2
Comores	575 660	100	1748	329	160 865	27,9	414 795	72,1

Source : RGPH, 2005

Ce tableau met en évidence la répartition spatiale de la population des îles, qui est essentiellement rurale et la pression démographique galopante qui prévaut dans l'ensemble du pays, mais plus précisément dans l'île d'Anjouan, où cette densité atteint déjà un seuil critique. Cela signifie que les gros problèmes actuels de la protection de l'environnement vont s'aggraver, si le pays ne prend pas, dès maintenant des mesures appropriées pour y faire face.

Il faut souligner aussi que les Comores accueillent un nombre très important de populations étrangères. La répartition de ces populations est montrée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°VII : Répartition de la population étrangère aux Comores

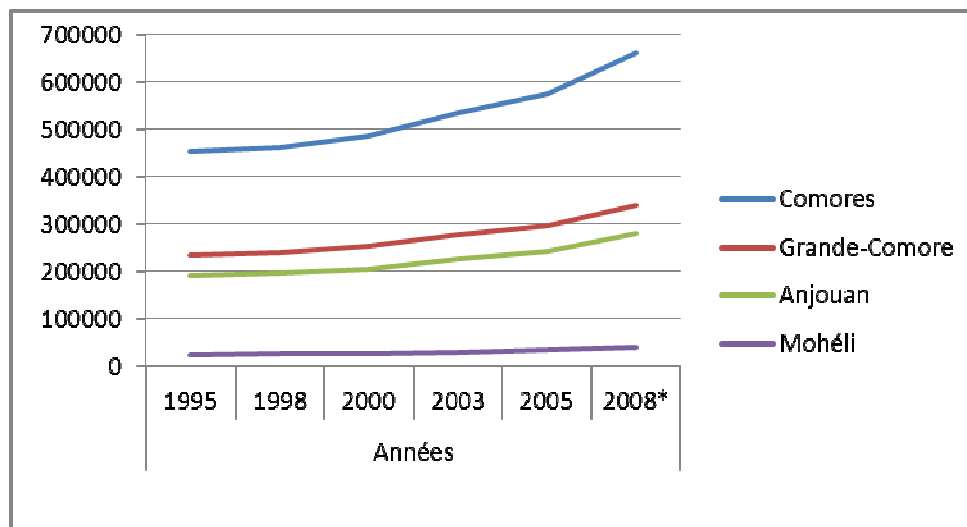
Nationalités	Îles			TOTAL
	Gde-Comore	Anjouan	Mohéli	
Française	377	202	57	636
Malagasy	467	217	63	747
Autres îles de la COI	18	18	4	40
Afrique de l'Est	79	51	8	138
Afrique subsaharienne	150	176	81	407
Pays arabes	53	71	20	144
Autres pays	256	189	57	502
TOTAL GENERAL				2614

Source : RGPH, 2005

Tableau n° VIII : Évolution de la population

Île	Années					
	1995	1998	2000	2003	2005	2008*
Comores	453184	462240	485315	533846	575660	662010
Grande-Comore	235698	240412	252409	277650	296177	340604
Anjouan	192568	196419	206221	226843	243732	280292
Mohéli	24918	25416	26685	29353	35751	41114

Source : Commissariat général au plan, département de la statistique, 2009

Graphique n°6 : Évolution de la population de 1995 à 2008

Source : Auteur, 2011

§.3. Contexte politique

Les Comores ont connu, depuis 1997, une situation politique tourmentée, marquée par un certain nombre de crises majeures, qui ont déterminé et conditionné la mise en place du cadre institutionnel actuel. L'instabilité politique des Comores est marquée par trois crises majeures.

La première crise est une crise séparatiste marquée par la sécession de l'île d'Anjouan, qui a autoproclamé son « indépendance », le 3 Aout 1997, et instauré « l'État d'Anjouan ». Cette sécession avait plongé le pays dans une longue période d'incertitude politique et institutionnelle, qui a menacé, à un moment donné, l'existence même des Comores, en tant qu'État nation. Anjouan a alors vécu durant pratiquement trois années, des situations difficiles, avec un débarquement raté de l'armée fédérale, plusieurs affrontements internes, opposant les différents clans séparatistes et un embargo décidé par l'OUA à son encontre. Cette situation a

sérieusement déstabilisé l'économie fragile de l'île et a contribué à détériorer les conditions de vie déjà difficiles de ses habitants.

La seconde crise est une crise institutionnelle, puisque dans la nuit du 29 au 30 Avril 1999, l'armée a pris le pouvoir dans le pays. Elle a promulgué une charte constitutionnelle, aux termes de laquelle son chef d'État-major assumait les fonctions de chef de l'État.

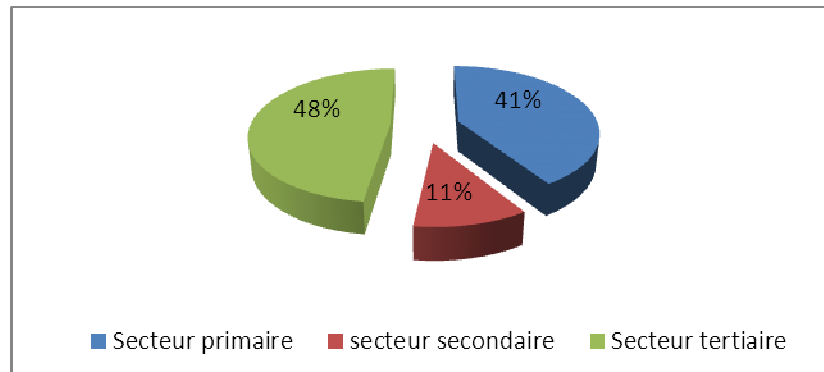
La troisième est une crise identitaire, puisque l'irrédentisme anjouanais a fait voler en éclats les fondements de la nation comorienne et les bases de la République. Ce n'est qu'en février 2001 que le gouvernement a entamé un processus de réconciliation, avec la signature des accords de Fomboni. Ces derniers ont permis l'adoption, par référendum, en décembre de la même année, une loi fondamentale instituant un nouvel ensemble comorien dénommé « Union des Comores », au sein duquel chaque île jouit d'une large autonomie et dispose d'une constitution propre.

SECTION II : STRUCTURE ÉCONOMIQUE ET MACROÉCONOMIQUE DU PAYS

Les Comores font partie des pays les moins avancés et des petits Etats insulaires, ayant un PNB par habitant estimé à 700\$ (dollars) et un taux de croissance économique particulièrement faible (2% par an). Une économie insulaire où le coût de production et le prix des importations sont élevés.

La situation actuelle du développement des Comores est en grande partie tributaire des performances d'une économie à très faible potentiel de croissance et souffrant de nombreux déséquilibres. Le pays dispose de ressources naturelles limitées, d'un marché intérieur limité et fragmenté, de capacité institutionnelle faible et d'une base d'exploitation étroite, ce qui le rend particulièrement vulnérable aux chocs exogènes. Cette économie se caractérise, entre autres par trois secteurs : le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire.

Graphique n°7 : Répartition des secteurs économiques



Source : Commissariat général au plan, département de la statistique, 2008

§.1. Secteur primaire

Il est dominé par l'agriculture, dont les sous-secteurs contribuent à la formation de la V.A. Ainsi, les cultures vivrières contribuent à plus de 47% à la V.A. du secteur ; la pêche 21%, l'exportation pour 13%, les forêts pour 11% et l'élevage pour 8%.

A. L'agriculture

Elle occupe la plus grande majorité de la population active, car elle emploie 80% de la population, mais elle reste peu productive, car elle ne contribue qu'à 40% du PIB. L'agriculture reste en effet très primitive, les paysans utilisent encore des outils très archaïques. L'usage des outils plus commodes ne s'est développé que depuis quelques années.

Cette agriculture est surtout pratiquée dans les zones proches de la ville. Dans les hauts plateaux, les paysans sont souvent propriétaires de leurs parcelles. Mais celles-ci sont fréquemment éparpillées à une grande distance, les unes des autres, et leur superficie totale dépasse rarement un hectare.

L'agriculture comorienne est confrontée à des difficultés importantes qui freinent son développement. D'une part, le manque d'équipement, le vol de récoltes, le manque d'intrants, le manque de marché pour écouler les produits agroalimentaires, le mauvais rendement etc.... constituent les principales contraintes au niveau de la production agricole. Et d'autre part, l'insuffisance des terres cultivables menace aussi l'agriculture, par exemple, l'accès à la terre semble être

un problème principalement surtout à Anjouan, où la surpopulation et sa géographie restreignent le nombre de terres agricoles.

L'agriculture comorienne présente une structure dualiste : une production destinée à l'exportation (produit de rente) et une agriculture de subsistance (produit vivrière).

a) Les produits de rente

Ils concernent les produits d'exportation et contribuent à la formation du PNB et des recettes de la nation. Les Comores exportent des épices, poivres, cobra mais en particulier des clous de girofle, de la vanille, ainsi que des huiles essentielles d'ylang-ylang.

1. La vanille

La filière de la vanille évolue dans un contexte international morose. La culture et la commercialisation de ce produit rythment, dans une large mesure, la vie économique de ce pays. Longtemps principal produit générateur de revenu du pays, la vanille des Comores traverse une situation difficile, depuis 2003. La baisse du prix d'achat au producteur a un impact négatif sur la production. A l'heure actuelle, la vanille se heurte à plusieurs concurrents, notamment l'île de Madagascar et l'Indonésie. Avec la faiblesse persistante du prix de ce produit, depuis 2003, de nombreux opérateurs de la filière se sont retirés, avec comme conséquence la baisse de la production.

2. Le girofle

La récolte de ce produit a une potentialité de 2000t/an. Le marché de girofle est très instable, à cause de ses multiples concurrents de l'océan indien, notamment l'archipel de l'Indonésie, la grande île malgache et l'île de la réunion. Cependant, au début de l'année 2007, ce produit a bénéficié d'une demande extérieure soutenue, et d'un bon réseau de distribution, permettant d'écouler la production ainsi que la constitution de stocks.

3. L'ylang-ylang

Les Comores, premier producteur mondial d'essence d'ylang-ylang fournissent cinq qualités :

- L'extra supérieur

- L'extra
- La première
- La deuxième
- La troisième

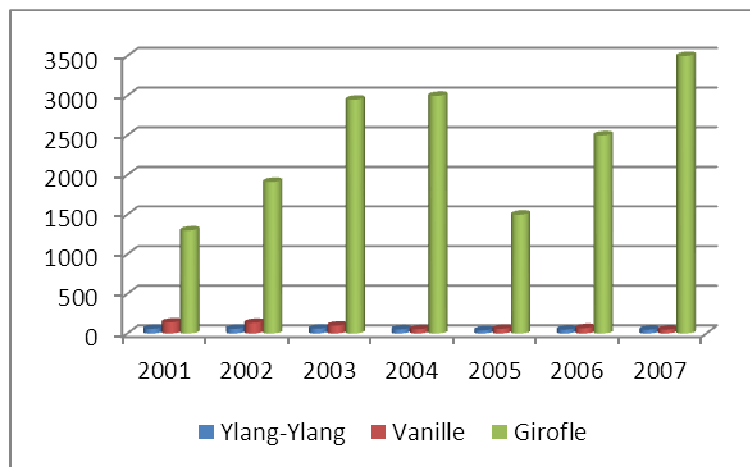
Cette production est réalisée dans l'île d'Anjouan. Cependant, le développement de la production est freiné par le vieillissement des plantations qui datent de la colonisation. Ainsi, la production d'ylang-ylang n'augmente pas, mais stagne.

Tableau n°IX : production nationale des produits de rente

Années	Produits (tonnes)		
	Ylang-ylang	Vanille	Girofle
2001	60	140	1300
2002	60	135	1912
2003	63	100	2950
2004	53	55	3000
2005	40	60	1500
2006	50	70	2500
2007	50	50	3500

Source : Direction générale des douanes, 2008

Graphique n°8 : Production nationale des produits de rente



Source : Auteur, 2011

b) Produits vivriers

Ces produits sont principalement destinés à la consommation intérieure. La production vivrière est constituée généralement de : manioc, igname, banane, patate douce, pomme de terre, oignon, tomate, légume en feuilles, fruits à pin.... etc.

Elle représente 80% de la production nationale, contribuant à 47% environ de la valeur ajoutée du secteur agricole. Les produits vivriers sont cultivés sur de petites exploitations familiales, et la production est essentiellement destinée à

assurer la sécurité alimentaire des ménages. Seule une petite partie est occasionnellement vendue sur le marché local. Bien qu'on note un certain progrès, la quantité est très insuffisante pour nourrir l'ensemble de la population. La commercialisation de ces produits au sein des îles se heurte au manque d'équipement de conservation. Il est difficile d'estimer cette production puisqu'elle est essentiellement autoconsommée.

Actuellement, le pays rencontre beaucoup des problèmes qui freinent le développement des productions vivrières. Les plus importants sont liés à l'insécurité foncière, au vieillissement des agriculteurs et à la difficulté de commercialisation.

En ce qui concerne la culture fruitière, il existe une grande diversité de fruits dont la récolte s'échelonne sur toute l'année. Leurs conditions de production exceptionnelles permettent d'offrir des fruits frais tout au long de l'année. Il serait facile d'augmenter la production de fruit, de manière à alimenter une entreprise de transformation de jus frais ou de concentrés.

* **La pêche** : Les Comores disposent d'importantes ressources halieutiques, mais la pêche est toujours de nature artisanale. Elle emploie 6% de la population et contribue à 21% au PIB.

Elle est une source importante de protéine animale, dans la mesure où elle satisfait une part importante de la consommation intérieure de protéine.

Jusqu'en 1985, la pêche aux Comores était purement traditionnelle, dominée principalement par de petites pirogues à balançoire. L'absence d'équipement et la méconnaissance des techniques appropriées à la pêche empêchaient l'exploitation efficace des ressources halieutiques. Grâce à certains progrès réalisés, ces dernières années, l'accroissement de la production nationale qui est passé de 6000 tonnes en 1985 à 16200 tonnes en 2004, entraîne l'arrêt des importations de poissons de consommation courante.

Malgré l'augmentation de la population, l'accroissement du nombre des pêcheurs et la motorisation des pirogues, ces dernières années, la production reste inférieure aux besoins nationaux.

A cause de l'absence d'équipement de conservation, des délestages quotidiens, de l'absence d'un système de sécurité en mer, le pays a du mal à commercialiser les produits de pêche.

* **L'élevage** : joue un rôle non négligeable dans l'économie comorienne et il contribue à 8% dans le PIB. Les éleveurs augmentent leur revenu, en améliorant la productivité de leurs animaux ; ces animaux produisent, et en plus donne une quantité conséquente de viande et de lait. Cette situation est constatée dans la région de Nioumakélé à Anjouan et Itsamia à Mohéli.

On observe une tendance à la spécialisation par île : élevage laitier bovin à Anjouan et élevage caprin à Mohéli, grande Comore étant importatrice d'animaux vivants.

Le troupeau est estimé à 43200 bovins, 18000 ovins et 113000 caprins, 170850 volailles ; il se développe régulièrement, mais reste cependant très en dessous des besoins de l'archipel. L'élevage comorien est peu encadré : les services techniques du ministère ne sont plus fonctionnels : seule une ONG nationale, ACTIV, avec son réseau vétérinaire, ASPSA (Association de profession de la santé animale) prend en charge l'approvisionnement en vaccins et médicaments, les soins curatifs et préventifs des animaux et la vulgarisation.

Malgré les efforts déployés au cours des deux décennies, le secteur n'arrive pas à satisfaire la demande intérieure en œufs et en chairs. Le pays est obligé d'importer ces produits pour essayer de satisfaire les besoins de la population.

§.2. Secteur secondaire

L'industrie est apparentée plus à de l'artisanat qu'à une véritable industrie, et ne contribue qu'à 11% dans le PIB. Le secteur souffre de certains handicaps, notamment l'étroitesse du marché local, le problème de l'électricité et de l'eau, l'insuffisance d'infrastructures industrielles, le coût élevé de transport, une main d'œuvre peu qualifiée et une absence d'un plan directeur de relance.

Ainsi, les établissements ont une taille souvent modeste et se consacrent essentiellement à la transformation des cultures de rente (conditionnement de la vanille, distillation de plantes à parfum) et au secteur du bâtiment et travaux publics

(concassage de lave, construction immobilière). L'industrie pourrait jouer un rôle pour développer l'agriculture. Cependant, l'industrialisation et l'essor rural doivent aller de pair. L'industrie peut fournir à l'agriculture des intrants, en particulier des engrais et du matériel agricole simple, qui élèverait la productivité du secteur : autrement dit, il peut constituer un secteur moteur.

§.3. Secteur tertiaire

Ce dernier secteur contribue à 48% du PIB. Ce secteur est caractérisé par un petit commerce de biens importés. On assiste à une montée spectaculaire d'un secteur informel, constitué de petites activités familiales et individuelles, notamment vente d'habits, produits alimentaires, produits artisanaux ... etc.

§.4. Situation macroéconomique

Depuis leur indépendance en 1975, les comoriens ont souffert de l'instabilité politique et du déclin progressif de leur niveau de vie.

Les Comores ont initié, depuis 1989, une série de politiques et réformes économiques soutenues par la communauté internationale, en particulier les institutions de Bretton Woods. Ces dernières visent la stabilisation macroéconomique, en vue d'une croissance soutenue, et ce par la mise en œuvre de politiques budgétaires rigoureuses, la libéralisation des marchés et des prix, assortie d'un objectif de désengagement de l'État des activités marchandes.

Cependant, les politiques de stabilisation et d'ajustement structurel mises en œuvre n'ont pas eu les résultats escomptés. En effet, elles n'ont jamais été assorties d'un programme de relance économique à même de juguler les dimensions récessives. De même, l'ajustement monétaire intervenu en 1994, avec la dévaluation du franc comorien n'a pas permis d'améliorer la compétitivité des principaux produits d'exportation.

Les hésitations d'une transition, tant politique, économique que sociale, dans un contexte général d'instabilité, de crise politique et institutionnelle, ont de leur part contribué aux retards du calendrier du développement, pourtant urgent, tant la

demande sociale de biens et services de base est criante et la paupérisation grandissante.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement a décidé, en 2001, de doter le pays d'une stratégie de développement, et de faire de la lutte contre la pauvreté un élément constitutif de cette stratégie. C'est ainsi qu'il a élaboré le Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté (DSRP), pour une meilleure coordination des politiques visant la réduction de la pauvreté et intégrant les OMD.

Ces dernières années, une série de mesures d'actions et de réformes d'ordres législatifs, réglementaires, financiers, administratifs, sociaux et éducatifs a été mise en œuvre pour surmonter les handicaps que connaissent les Comores. C'est ainsi que le pays va faire face à son ouverture économique et lutter contre la pauvreté.

CHAPITRE II : LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les objectifs du millénaire pour le développement découlent des recommandations de la conférence des nations-unies organisée en septembre 2000, avec la participation des chefs d'États et de gouvernement de l'ensemble du globe, afin de dénoncer les inégalités flagrantes sur le plan du développement humain dans le monde. Tout en respectant et en soutenant les valeurs de la liberté, de la démocratie et des droits de l'homme. La déclaration du millénaire comporte des objectifs principaux à atteindre d'ici 2015 pour promouvoir le développement dans le pays.

En se référant aux Comores, les objectifs sont les suivant :

- Éliminer la pauvreté et la faim ;
- Réaliser une éducation primaire universelle ;
- Promouvoir l'égalité de sexe et l'autonomisation des femmes ;
- Réduire la mortalité infantile ;
- Améliorer la santé maternelle ;
- Combattre le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose et la lèpre ;
- Assurer un environnement viable ;
- Créer un partenariat Mondial pour le développement.

Ces objectifs seront traités dans deux sections qui sont : les objectifs intrinsèques à l'homme et les objectifs liés à l'environnement socio-économique de l'homme et de la mondialisation. Et dans chaque objectif, on essayera de montrer sa situation, ses réalisations, les difficultés rencontrés, ses principaux défis et les priorités pour l'aide et la coopération.

SECTION I : LES OBJECTIFS INTRINSÈQUES A L'HOMME

Ces objectifs ont une influence capitale sur le besoin quotidien de l'homme et s'ils ne sont pas réalisés, ils génèrent des pertes physiques et dégradent la capacité humaine.

§.1. ÉLIMINER L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM

Pour éliminer l'extrême pauvreté et la faim, deux cibles ont été retenus :

- Cible 1 : réduire la proportion de la population dont le revenu est inférieur au seuil national de pauvreté ;

- cible 2 : réduire la proportion de la population qui souffre de la faim.

Pour ce faire, nous allons essayer d'étudier chaque cible, en montrant sa situation actuelle

A- Analyse de la situation

a) la population dont le revenu est inférieur au seuil national de pauvreté

L'enquête intégrale, auprès des ménages, réalisée en 2004, aux Comores, situe la ligne de la pauvreté à 285144 FC par tête et par an, et donne les mesures des indices élémentaires de la pauvreté suivantes :

-36,9% des ménages comoriens vivent en dessous de la pauvreté ;

- Le déficit du revenu des ménages pauvres ou la profondeur de la pauvreté représente 12,8% du seuil de pauvreté ;

- L'indice de sévérité qui mesure le degré d'inégalité de revenu parmi les pauvres est de 6,2%.

Au niveau des îles, la pauvreté au sein des ménages sévit d'avantage à Ndzuwani que partout ailleurs dans l'archipel. Ainsi, la proportion des ménages vivant avec moins de 285144 francs comoriens par tête et par an s'élève à 38,4% à Ndzuwani, contre et 37,8% à Mwali et 35,3 à Ngazidja, ce qui correspond, respectivement à 46,4 ; 49,1 et 42,7% des individus. La pauvreté reste essentiellement rurale, et cela quelle que soit l'île, avec, au sein des ménages, une incidence de 41,6% en milieu rural.

L'EIM de 2004 donne une incidence de 36,9% parmi les ménages, correspondant à 44,8% des personnes, contre 47,3% et 54,7% en 1995 respectivement. Toutefois, il y a lieu de noter que la différence de méthodologie des deux enquêtes ne permet pas une comparaison objective de ces indices, et de porter un jugement sur l'évolution de la pauvreté monétaire aux Comores. Les résultats de l'EIM 2004, affichent aussi une pauvreté chronique (durable) qui sévit à hauteur de 14,4% des ménages comoriens, représentant 39,1% des ménages

pauvres. La couche supérieure des pauvres, les pauvres transitoires et évolutifs représentent 19,6% de la totalité des ménages. À Ndzuwani, la proportion des pauvres susceptibles de ne plus l'être, à court terme, excède considérablement la proportion des non-pauvres, ayant une forte probabilité de le devenir, respectivement 63,0% et 35,4%.

b) la population qui souffre de la faim

Aux Comores, comme dans bien d'autres pays de l'Afrique au Sud du Sahara, la problématique de la faim repose sur deux dimensions liées entre elles : la sécurité alimentaire et la malnutrition. La première dimension se définit comme étant l'accès de tous, et à tout moment, aux aliments nécessaires pour rester en bonne santé. On la mesure à travers la disponibilité, la stabilité et l'accessibilité des approvisionnements. Ainsi, la malnutrition apparaît comme la première conséquence d'une insécurité alimentaire. Des trois indicateurs ci-dessus de la mesure de l'insécurité alimentaire, la stabilité semble la plus volatile, créant assez souvent des tensions sur le marché et rendant, par ricochet, les produits inaccessibles aux plus démunis.

Les disponibilités énergétiques alimentaires des produits locaux sont passées de 1549 Kcal en 1998 à 1116 Kcal en 2000, soit une baisse de l'ordre de 15,1% par an. Le niveau de malnutrition aux Comores reste assez élevé et constitue à plusieurs égards, un problème de santé publique. La proportion des enfants de moins de cinq ans présentant un retard de croissance a évolué défavorablement, au cours de ces dernières années. Il est ainsi passé de 42,3%, en 2000, à 43,1% en 2004. Par contre, l'insuffisance pondérale et l'émaciation amorcent un léger déclin passant respectivement de 26,3% et 11,5%, en 2000, à 24,9% et 7,9% en 2004. Cela dénote la persistance des méconnaissances, sinon des mauvaises habitudes alimentaires au sein d'une grande partie des ménages comoriens.

De toute évidence, le milieu rural souffre davantage de la malnutrition, avec un taux de retard de croissance estimé à 41,1%, sur l'ensemble des Comores. Par contre, les disparités de malnutrition selon le genre sont faibles. Par exemple, le taux de retard de croissance est de 44,9% et de 43,1%, respectivement, pour les garçons et les filles. Il en est de même pour les deux autres formes de malnutrition. Par ailleurs, l'EIM 2004 indique que la malnutrition des enfants est la plus faible à

Ngazidja, et la plus élevée à Ndzouwani. Pour certaines formes de malnutrition, les disparités inter-îles sont assez importantes. Ainsi, le taux de retard de croissance est de 32,3% à Ngazidja, mais de 51,3% à Ndzouwani. Il en est de même pour le taux d'insuffisance pondérale, qui se situe respectivement à 13,2% et 32,4% dans ces deux îles.

B- Les réalisations

a) la population dont le revenu est inférieur au seuil national de pauvreté

Le document de Stratégie de Réduction de la pauvreté(DSRP) reste le cadre de référence pour la lutte contre de la pauvreté. Un certain nombre de programmes et projets ont été initiés dans ce cadre, pour relancer la croissance et réduire la pauvreté. Il s'agit notamment :

- Du projet AIEB, appui à l'initiative Économique de Base, qui a contribué à la mise en place des Institutions Financières Décentralisées(IFD), à travers les Mutuelles d'Épargne et de Crédit Ya Komor (MECK) et les SANDUK :
- Du projet DECVAS –Développement des Cultures Vivrières et Appui semencier, pour assurer l'intensification de la production vivrière, augmenter le niveau nutritionnel des populations, en quantité et en qualité, et réduire le niveau d'importation des produits vivriers;
- Du projet d'Appui aux Micro Entreprises(AMIE) qui appuie la création et le développement des petites et moyennes entreprises ;
- Du projet FADC qui a appuyé la création des activités génératrices de revenu(AGR).

b) la population qui souffre de la faim

Les évolutions contrastées du niveau de la pauvreté et celle des indicateurs de la malnutrition, appellent à examiner les programmes élaborés pour venir à bout de la faim. Parmi ces programmes, le programme national de lutte contre la malnutrition se place en première position des actions menées dans le pays, au profit des enfants de moins de 5 ans.

Ses objectifs sont :

- Éliminer les carences en micronutriments ;

- Introduire la PCIME clinique et communautaire, dans 50% des districts de santé ;
- assurer une couverture effective de 70% des enfants de moins de 5 ans malnutris, et essentiellement aux femmes enceintes en soin préventifs et curatif essentiellement.

Ainsi, une autre stratégie de développement est adoptée en 2005, pour réduire la pauvreté. La stratégie est fondée sur quatre axes principaux :

L'adoption de la stratégie agricole avec pour objectif :

- amélioration de la balance agro-alimentaire pour atteindre la sécurité alimentaire ;
- Introduction de nouvelles variétés à cycle court et à haut rendement ;
- développement de la petite hydraulique agro-pastorale ;
- introduction de géniteurs pour l'amélioration de la race bovine locale ;
- vulgarisation des techniques de production du petit élevage ;
- désenclavement rural ;
- électrification de la plupart des zones rurales ;
- extension des télécommunications dans de nombreuses zones rurales ;
- création d'emplois dans le secteur agricole et para-agricole ;
- augmentation des revenus en milieu paysan.

La gestion durable des ressources naturelles :

- mise en œuvre d'activités alternatives pour appuyer les communautés de base impliquées dans la gestion des ressources naturelles ;
- élaboration et diffusion des techniques de défense et restauration des sols, notamment par l'embocagement, et associant agriculture et élevage ;

La mise en place d'un système de crédit rural décentralisé et autonome :

- fonds d'appui aux petits producteurs pour le développement d'activités génératrices de revenus ;
- appui aux initiatives économiques de base pour la promotion de micro-entreprises rurales ;
- aide à la micro-entreprise en faveur du secteur agricole ;
- centre d'appui au secteur privé ;

- création de caisses mutuelles d'épargne et de crédit ;
- constitution d'un réseau de mutuelles d'épargne et de crédit ;
- mise en œuvre du fonds d'appui au développement communautaire.

Le développement de la pêche artisanale :

- Introduction de 1200 embarcations motorisées ;
- Pose de dispositifs de concentration de poisson ;
- Création d'un centre pour la formation des pêcheurs aux techniques de conservation, de transformation et de fumage ;
- Formation des cadres et techniciens du secteur ;
- Mise en place d'un système de crédit pour la pêche ;
- Privatisation des services liés au secteur (approvisionnement en intrant, construction navale, maintenance...) ;
- Mise en place d'un système de données statistiques.

Ces initiatives ont permis de passer à une production de 6000 tonnes de poissons en 2005 à 13500 tonnes en 2010¹.

C- Les difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées dans la lutte contre la pauvreté sont les plus souvent liées à la faible coordination des programmes mis en œuvre, l'insuffisance des ressources financières, et aux structures économiques et sociales peu favorables à l'intégration de l'ensemble des couches de la population.

Compte tenu des actions entreprises dans le passé, et des orientations du plan de développement économique et sociale 2006-2012, les clés de la politique contre la pauvreté sont :

- Une progression soutenue de développement humain et une croissance économique et sociale plus élevées, orientées vers les zones et les populations les plus défavorisées ;
- La politique de la réduction des inégalités sociales et spatiales ;
- L'amélioration de la condition féminine pour renforcer le rôle essentiel de la femme dans certains domaines ;
- L'amélioration des actions de coordination dans la lutte contre la pauvreté ;

¹ Source : Barbade 2010

- Une programmation plus efficiente des ressources, surtout financières, pour la mise en œuvre des actions retenues.

D- les principaux défis

a) la population dont le revenu est inférieur au seuil national de pauvreté

Les principaux défis à relever pour la réalisation de la cible sont les suivants :

- La réalisation d'une croissance économique soutenue et durable, et une redistribution équitable des fruits de cette croissance ;
- L'approfondissement de la politique de décentralisation et le développement des infrastructures de base, y compris la pérennisation des acquis des projets ;
- La professionnalisation des filières.

b) la population qui souffre de la faim

Les principaux défis à relever pour la réalisation de la cible sont les suivants :

- amélioration des techniques culturales pour rehausser la productivité et la mise en place d'une politique de prix des produits alimentaires, pour les rendre accessibles aux populations vulnérables ;
- orientation de la production vers une alimentation nutritive et propice à la croissance de l'enfant, sur la base des produits locaux ;
- élaboration d'un programme d'éducation nutritionnelle et vulgarisation d'un encadrement nutritionnel, en faveur de la petite enfance.

E- Les priorités pour l'aide et la coopération

a) La population dont le revenu est inférieur au seuil national de pauvreté.

L'élaboration du DSRP offre un cadre de référence pour les interventions des partenaires au développement, pour la réduction de la pauvreté. Les axes de coopérations prioritaires en matière de réduction de la pauvreté extrême sont articulés autour de :

- L'assainissement du cadre macroéconomique ;
- Le développement du secteur privé, source de création de richesses et d'emplois ;

- L'amélioration de l'accessibilité et de l'accès aux services sociaux de base ;
- la facilitation de l'accès aux marchés nationaux et internationaux ;
- le renforcement de l'accès aux micros crédits, adaptés notamment aux groupes vulnérables, et plus particulièrement dans le domaine de l'agriculture et la pêche ;
- la promotion du label comorien, aussi bien pour les produits de rente que pour le tourisme, sur la scène internationale

b) la population qui souffre de la faim

Ces priorités s'articulent autour des points suivants :

- le désenclavement des zones à forte production agricole et l'organisation des circuits de distribution des produits ;
- le renforcement de l'accès au micro-financement pour les groupes spécifiques vulnérables ;
- l'intensification de l'agriculture et la promotion de la sécurité alimentaire ;
- l'amélioration de l'accessibilité et de l'accès aux services sociaux de base.

§.2- ASSURER UNE ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS

A- Situation

L'objectif du millénaire relatif à l'éducation primaire pour tous, appliqué aux Comores, appelle un relèvement des taux nets de scolarisation et d'achèvement primaire, respectivement de 63,2% et de 40,6% en 1991, à 100% en 2015.

En dépit des efforts importants réalisés en termes de couverture scolaire, les Comores, avec un taux net de scolarisation primaire de 73%, en 2003 (dont 66,4% pour les filles), et un taux d'achèvement de 62%, doivent encore faire beaucoup d'efforts pour être au rendez-vous de 2015.

Par rapport à la scolarisation, on observe des disparités d'accès, selon les îles et le sexe. En outre, près de 38% des enfants scolarisés n'achèvent pas le cycle primaire, à cause en partie du taux élevé de redoublement, se situant, selon les niveaux, entre 26% et 31%, en 2003. Malgré les efforts du Gouvernement en matière d'éducation, l'offre au niveau du primaire reste encore insuffisante, face à la demande grandissante, et cela malgré l'expansion récente du secteur privé de l'éducation, qui accueille 10% des effectifs globaux.

La faiblesse des taux d'achèvement (62,1%) contribue à augmenter le taux d'alphabétisme, qui se situe à 28,2%, en 2004, dans la population âgée de 15 à 24 ans. S'agissant de l'alphabétisation, l'évolution est positive, avec un taux d'alphabétisation des jeunes adultes (15 - 24 ans) qui est passé de 68,8% en 1990 à 71,8% en 2003.

B- Les réalisations

Le Gouvernement des Comores adhère aux recommandations de JOMTIEN¹ de 1990, et au plan d'action de Dakar de 2000, conformément aux objectifs de l'Éducation pour tous (EPT). Il s'ensuit un processus de développement d'une stratégie d'éducation qui réunit toutes les parties prenantes autour de tâches spécifiques, destinées à améliorer l'accès, la rétention, la qualité et l'équité dans l'éducation.

Pour matérialiser sa volonté et son engagement à assurer la scolarisation universelle pour tous les enfants, le Gouvernement des Comores a adopté, en 2004, le Plan National d'Action et de l'Éducation pour tous (PNA-EPT), à l'horizon 2015. Ce cadre stratégique à long terme a été suivi par son outil d'opérationnalisation, notamment le Plan Directeur de l'Éducation et de la Formation, pour la période 2005-2009, validé techniquement en décembre 2004.

Le financement du secteur éducatif est assuré par des ressources nationales, réparties entre le budget de l'État, les contributions des familles et des communautés villageoises, ainsi que des contributions diverses, provenant des partenaires bi et multilatéraux.

On note une nette amélioration du secteur, ces dernières années, et on comptabilise :

- 308 écoles élémentaires publiques ;
- 85 écoles élémentaires privées ;
- 53 collèges publics (y compris les six collèges islamiques) ;
- 89 collèges privés ;

¹ JOMTIEN « Rapport de l'éducation » 2000 P. 43

- 10 lycées publics ;
- 62 établissements privés.

En fin, depuis la rentrée universitaire 2002-2003, suite à la fusion des institutions d'enseignement supérieur existantes, l'enseignement supérieur est assuré par l'Université des Comores, à travers ses Facultés, instituts et écoles ci-après :

- Faculté de Lettre et des Sciences Humaines ;
- Facultés de Droit et des Sciences Économiques ;
- Faculté des Sciences et Techniques ;
- Faculté Imam Chafiou ;
- Institut de formation des enseignants et des recherches en éducation (IFERE) ;
- Institut Universitaire de Technologie (IUT)
- École de Médecine et de Santé Publique (EMSP).

Notons aussi l'existence d'un certain nombre d'établissements et d'instituts privés d'enseignement supérieur, qui commencent à se développer dans différentes régions du pays.

Tableau n°X : Répartition de l'effectif scolaire par niveau

Niveau d'enseignement	2003		2007		Accroissement
	Effectif	%	effectif	%	
Éducation préélémentaire communautaire et privée	1618	1,1	2720	1,8	13,9
Éducation élémentaire, publique et privée	104274	71,4	104,418	69,0	0,0
Enseignement secondaire 1 ^{er} cycle, public et privé	25689	17,6	27,258	18,0	1,5
Enseignement secondaire 2 nd cycle, public et privé	11962	8,2	13,862	9,2	3,8
Enseignement supérieur et technique, public	2426	1,7	3079	2,0	6,1
Total	145969	100	151,335	100,0	0,9

Source : MEN, tableau de bord 2002-2003 et 2006-2007

L'analyse de ce tableau montre que l'effectif scolaire par niveau est généralement accru, surtout celui de l'éducation pré élémentaire communautaire et privée, où l'accroissement est de 13,9%

C- Les difficultés rencontrées

Les principales difficultés rencontrées au niveau de l'éducation de base sont à caractères endogènes et exogènes.

Les premières sont à l'inachèvement de l'enseignement fondamental, à la qualité de l'enseignement et à la faible couverture des campagnes, en collège et internat.

Les secondes sont liées à la participation très modeste du secteur privé à l'effort de scolarisation et à l'environnement défavorable pour le développement de l'enseignement en milieu rural

Les moyens économiques de certaines familles ne leurs permettent pas de faire face aux dépenses de scolarisation de leurs enfants.

D- les principaux défis

Les défis majeurs à relever pour l'enseignement primaire aux Comores, d'ici 2015 sont :

- l'amélioration de l'accessibilité à l'école et de la qualité de l'enseignement et l'augmentation sensible du niveau de rétention des élèves ;
- l'injection de ressources financières nécessaires à la mise œuvre du Plan National d'Action de l'Éducation pour tous (PNA-EPT).

E- les priorités pour l'aide et la coopération

L'accès à l'éducation pour tous aux Comores nécessite l'appui des partenaires au développement, plus particulièrement dans les domaines suivants :

- Augmentation des capacités d'accueil (construction, équipement et réhabilitation des salles de classe) ;
- renforcement de l'implication des communautés dans la gestion du système scolaire ;
- mise en place d'un système de santé scolaire et de cantines scolaires ;
- revalorisation de la fonction d'enseignant ;
- formation initiale et continue des enseignants et des encadreurs, et renforcement de la capacité de gestion des ressources humaines ;
- définition d'une politique et d'un programme d'aide aux jeunes en difficultés scolaires et déscolarisés, à l'insertion professionnelle ;
- formation des éducateurs spécialisés pour les enfants handicapés et construction de structures adaptées ;

- renforcement du système d'information statistique et mise à jour de la carte scolaire.

§.3. Santé de l'enfant

A- Situation

De manière générale, la mortalité des enfants âgés de moins de 5ans a sensiblement baissé au cours de la décennie 90.En effet, le taux de mortalité des enfants de cette tranche d'âges est passé de 130‰en 1991, à 74‰ en 2000.Au cours de la même période, celui des enfants âgés de moins d'un an a régressé également de 86,2‰ à 59‰. Si cette tendance se poursuit, les Comores ont une forte probabilité de réaliser cet objectif, à l'horizon 2015.

Les principales causes de décès des enfants, notamment de moins de 5ans sont les maladies transmissibles, notamment le paludisme, les infections respiratoires aiguës, les parasitoses et diarrhées favorisées par la malnutrition des enfants .La baisse, aussi timide qu'elle soit, de certains indicateurs de malnutrition , conjuguée à une amélioration de la couverture vaccinale de 73%, contre la rougeole, laisse présager la poursuite de la baisse de la mortalité infanto-juvénile.

B- Les réalisations

Le gouvernement comorien a retenu la réduction de la mortalité des enfants de moins de 5ans comme l'une des grandes priorités du pays .Il se propose de ramener de 74‰ à 40‰ le taux de la mortalité infanto-juvénile, d'ici 2015.Dans une synergie des différents projets sectoriels(santé, éducation, information et communication), il entend mettre sur pied une politique de développement intégral du jeune enfant, une stratégie qui vise à la réussite de la transformation de l'enfant en un jeune citoyen, sain et responsable ;ce qui contribue à l'amélioration de l'état de santé de ces enfants .Et à ce titre, il met en œuvre une stratégie de prise en charge intégrée des maladies de l'enfance(PCIME).

Une autre série de mesures a été entreprise pour améliorer la santé de l'enfant :

- Amélioration de l'offre de soin ;
- Extension de la couverture sanitaire ;
- Disponibilité des médicaments essentiels et vaccin ;

- Adoption d'une nouvelle approche pour l'intégration des soins offerts à la mère et l'enfant.
- Amélioration de la conception des professionnels de santé ;
- Décentralisation des soins ;
- Encouragement du partenariat et implication du secteur privé et des communautés.

Tableau n° XI indicateurs de suivi des objectifs du millénaire lié à la santé de la reproduction

indicateur	1996	2000	2003
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour (1000 naissances vivantes)	104	74	
Taux de mortalité infantile pour (1000 naissances vivantes)	77,3	59	79,3
Enfants d'un an effectivement vaccinés contre la rougeole (%)	48	56,3	71,08
Taux de mortalité maternelle pour (100 000 naissances vivantes)	(--)	517	381
Proportion d'accouchement réalisé avec l'assistance d'un personnel qualifié (%)	52	62	

Source : rapport Barbade, 2010

Tableau n° XII indicateurs de la réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans en 2015

Année	1995	1998	2015
Taux de mortalité infantile des enfants de moins de 5 ans	.104 (1996)	74 (2000)	35
Taux de mortalité infantile	77	59	26
Production d'enfant de 1 an vacciné contre la rougeole	48 (1996)	56,3 (2000)	importante

Source : rapport Barbade, 2010

Les efforts entrepris ont donné les résultats suivants :

- Couverture vaccinale, 80% ;
- Le taux de mortalité infantile est passé de 159 pour 1000 à 59 pour 1000 entre 1970 et 2001.

Si ces efforts se poursuivent, les Comores ont une forte probabilité de venir au rendez-vous en 2015.

C- Les difficultés rencontrées

Malgré les efforts fournis par les Comores dans le domaine de la santé de l'enfant, il subsiste encore des difficultés, on peut les classer de la façon suivante :

- Mauvaise condition d'hygiène et assainissement ;

- Faible niveau socio-économique pour certaines couches de la population ;
- Analphabétisme ;
- Difficultés d'accès aux services de santé dans certaines régions ;
- Insuffisance des ressources humaines médicales, au niveau de certaines régions ;
- Intégration inachevée des services de santé ;
- Insuffisance des allocations budgétaires.

D- Les principaux défis

Les principaux défis dans le cadre la réalisation de ce cible sont :

- Le renforcement de l'efficacité du système de santé notamment concernant la capacité de ces ressources humaines ;
- L'amélioration de la prévention et de la surveillance épidémiologique.

E- Les priorités pour l'aide et la coopération

Les priorités pour l'aide et la coopération sont :

- Le renforcement des services de vaccination ;
- le renforcement du dispositif de surveillance épidémiologique ;
- la fourniture permanente de médicaments génériques essentiels ;
- la mise en œuvre d'un système de protection sociale ;
- la sensibilisation sur la transmission mère - enfant du VIH/SIDA et les moyens de se protéger ;
- l'alphabétisation fonctionnelle et l'éducation sanitaire des mères ;
- Le renforcement de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfance.

§.4. Amélioration de la santé maternelle

A- Situation

Aux Comores, le taux de mortalité maternelle est estimé, en 2007, à 340 décès pour 100000 naissances vivantes .Ce taux reste très élevé, il équivaut à presque quatre fois plus le seuil défini par la CIPD, qui est de 100 décès pour 100000 naissances vivantes. On enregistre cependant une nette diminution des

décès liés à la maternité, dont le taux était de 517 décès pour 100000 naissances vivantes, en 1991.

Malgré cette baisse, une amplification des efforts consentis est nécessaire pour atteindre la cible fixée en 2015..A ce propos, on constate une amélioration de la consultation prénatale, qui a atteint 72,7% en 2004.Cependant, il reste beaucoup d'efforts à fournir en milieu hospitalier. En effet, l'enquête prospective réalisée en 2003 dans le cadre de l'évaluation de la mortalité maternelle intra-hospitalière affiche un taux de mortalité de 226 décès pour 100 000 naissances vivantes .Cela est d'autant plus important que l'EIM a révélé que seulement 13,9% de la population des femmes en âge de procréer ont utilisé une méthode contraceptive, au cours des 12 derniers mois. Selon l'enquête MICS 2000, le taux de prévalence contraceptive était de 19,4% pour les femmes aux Comores.

B- Les réalisations

Les autorités comoriennes, ayant souscrit au programme d'actions de la CIPD, tenue au Caire (Égypte) en 1994, ont concrétisé leur engagement à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique et un plan d'action en matière de santé de la reproduction. Une feuille de route¹ pour la réduction de la mortalité maternelle et néonatale a été adoptée par le gouvernement

C- Les difficultés rencontrées :

Beaucoup de difficultés sont rencontrées dans la réduction de la mortalité maternelle.

Elles sont représentées comme suit :

- l'insuffisance du budget attribué aux programmes « maternité sans risque » ;
- faible qualité de prise en charge ;
- pratique traditionnelle et faible participation communautaire
- faible implication des ONGs et du secteur privé dans l'offre de service de santé.

Dans le but de réduire le taux de la mortalité maternelle d'ici 2015, le budget doit être augmenté pour les populations qui ont beaucoup de besoins, et on doit

¹cf. Annexe I : feuille de route pour la réduction de la mortalité maternelle p 106

porter les actions dans le domaine de l'infrastructure, la dotation en médicaments essentiels pouvant assurer les soins de santé de la mère, le développement des moyens de transport, le renforcement du personnel de santé en nombre et en qualité (chirurgien, obstétricien, sage-femme, anesthésiste...) l'information et l'éducation des femmes concernant les risques et les complications liés à la grossesse et à l'accouchement, et l'implication des partenaires potentiels non gouvernementaux (société, ONG).

D- Les principaux défis

Les principaux défis dans le cadre de la réalisation de cette cible sont :

- l'augmentation de la couverture du programme de Santé de la Reproduction/Planification Familiale, sur l'ensemble du territoire, qui intégrerait un volet sur l'éducation à la vie familiale (EVF) :
- le renforcement de la capacité du personnel de santé et des structures en matière de consultation prénatale, des soins obstétricaux d'urgence, en mettant l'accent sur l'organisation de la référence pour la prise en charge effective des cas référés.

E- Les priorités pour l'aide et la coopération

La poursuite et la pérennisation des acquis du programme de Santé Maternelle et infantile nécessitent l'appui des partenaires au développement, à travers la mise en œuvre de la feuille de route, notamment dans les domaines suivants :

- la prise en charge correcte des soins des complications obstétricales et néonatales d'urgence ;
- le renforcement de la capacité de sensibilisation des agents de santé communautaire, pour favoriser les accouchements en milieu hospitalier ;
- le renforcement du système de référence et de contre-référence ;
- le renforcement du plateau technique en santé de la reproduction ;
- le renforcement de la compétence technique du personnel ;
- la sécurisation des approvisionnements en produits contraceptifs et en kits prénatals.

§.5. La lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose et la lèpre

A- Situation

a) Le VIH/SIDA

Une étude récente sur le VIH (EVIH) réalisée en 2009, a révélé une prévalence du VIH de l'ordre de 0,025%. Cette faible séroprévalence ne doit pas diminuer la vigilance vis-à-vis de cette pandémie, car elle peut se développer de manière sournoise, comme cela s'est produit dans d'autres pays qui étaient à faible taux de prévalence et qui ont vite basculé dans une situation alarmante.

La vigilance doit être de rigueur, d'autant plus que la proportion de l'utilisation d'un préservatif masculin, lors du dernier rapport à risque, au sein des jeunes de 15 à 24 ans est passée de 35,7% en 2002 à 19,5% en 2009, une chute presque de moitié, en moins de dix ans.

b) Le paludisme

Le paludisme reste encore la première cause de morbidité et de mortalité aux Comores. Sa prévalence est passée de 34,6% en 2003, à 25% en 2009. Le taux de mortalité dû au paludisme est passé de 25% en 2003, à 18% en 2009. Les résultats des tests réalisés ces dernières années montrent une hausse considérable de l'efficacité de la chloroquine.

Cela est dû à l'utilisation de la nouvelle politique nationale de traitement des cas du paludisme. Cette politique a retenu l'utilisation, en première ligne, du traitement du paludisme, de la molécule " Artesunate + Lumefantrine (coartem) ".

c) La tuberculose

Aux Comores, la tuberculose est encore présente, plus particulièrement dans l'île de Ngazidja où sont déclarés environ 72% des 102 cas diagnostiqués dans le pays, en 2004. Le risque de contamination reste assez important du fait du faible taux de dépistage estimé à 32,3% en 2004, à raison de 45,3% à Ngazidja, 18,9% à Ndzuwani et 16,7% à Mwali.

Les deux raisons principales qui expliquent le faible niveau de dépistage de la maladie sont l'absence de centre de dépistage dans les structures de santé périphériques et la perception négative de cette maladie par la population.

d) La lèpre

La lèpre reste endémique aux Comores, avec une prévalence de 1,6 cas pour 10 000 habitants. La majorité des nouveaux cas de lèpre (90%) sont dépistés sur l'île de Ndzuwani où le taux de détection a atteint 3,6 cas pour 10000 habitants, en fin 2000. En 2004, on a dépisté 46 nouveaux cas de lèpre de type MB et 101 de type PB, alors que l'on avait enregistré respectivement 38 et 91 nouveaux cas en 2003.

B- Les réalisations

a) Le VIH/SIDA

Les Comores ont conçu, depuis 1989, un programme national de lutte contre le VIH/SIDA (PNLS), dont la mission principale consiste à coordonner les activités de lutte au niveau national. Toutefois, la structure nationale de coordination souffre énormément d'un manque de ressources humaines, en qualité et en quantité, malgré la mise en place, au niveau des îles, de structures de lutte, matérialisant la décentralisation de cette lutte.

Dorénavant, les activités de la lutte contre le SIDA s'inscrivent dans la nouvelle planification stratégique (2010-2015), qui définit, non seulement le cadre stratégique de la réponse nationale et les grandes orientations stratégiques, mais aussi les étapes à suivre. L'objectif général du nouveau plan stratégique est de maintenir l'Union des Comores parmi les pays à faible prévalence. Le projet du Fonds Mondial, ainsi que le projet régional de la Commission de l'Océan Indien (COI), dont bénéficient les Comores participent à la réalisation de cet objectif.

L'apport du bureau du PNUD aux Comores s'inscrit dans le cadre du programme conjoint VIH/SIDA du système des Nations Unies, qui contribue à la réalisation de l'objectif national et de l'UNDAF qui consiste à maintenir la prévalence du VIH/SIDA dans la population comorienne, à moins de 1%, à l'horizon 2015.

Cette contribution a permis entre autre d'asseoir le principe « THREE ONES » en permettant au pays de disposer d'un plan stratégique national, seul cadre d'intervention de tous les acteurs, de renforcer les capacités techniques du

PNLS, pour lui permettre d'assurer efficacement son rôle de coordination de toutes les innervations, et la mise en place du cadre de suivi et évaluation du PSN. Les plans multisectoriels opérationnels ont été élaborés.

En plus du renforcement du principe « THREE ONES », le PNUD appuie le pays à la mise place d'un cadre juridique légal, pour le respect et la protection des personnes vivant avec le VIH. Un draft du cadre juridique et légal a été élaboré avec l'appui d'un consultant international, et le processus suit, en attendant son adoption par l'assemblée.

Enfin, le PNUD a permis l'implication du secteur privé dans la lutte contre le VIH, en appuyant l'OPACO à réaliser des activités de sensibilisation et d'élaboration du plan d'action de lutte contre le VIH, en milieu de travail. Il intervient aussi dans le renforcement de la société civile, par le renforcement des capacités des responsable des ONGs dans la lutte contre le SIDA, pour des interventions efficaces sur le terrain.

L'Intégration de la problématique du VIH/SIDA dans les programmes de développement, notamment le DSRP, constitue une opportunité pour augmenter les ressources de financement de la lutte contre le VIH, grâce à l'initiative PPTE.

Liste des projets :

- appui à l'action nationale de lutte contre le VIH-SIDA
- programme conjoint d'appui à la lutte contre le VIH-SIDA aux Comores

2009-2012

b) Le paludisme

La lutte contre le paludisme a toujours été une grande préoccupation pour les autorités nationales. En effet, un programme national (PNLP) a été mis en place depuis 1987. Les actions de lutte contre le paludisme n'ont pas cessé de se développer, impliquant toutes les parties prenantes : les partenaires, le gouvernement et les communautés.

Un plan stratégique (2002-2006) pour faire reculer le paludisme a été élaboré et mis en œuvre. La promotion des moustiquaires imprégnées, incluant une distribution à base communautaire, est considérée comme la stratégie la plus efficace de la lutte contre l'endémie.

c) La tuberculose

La lutte contre la tuberculose a connu pratiquement la même détermination de la part des autorités nationales. Un programme de lutte contre la tuberculose et la lèpre a été mis sur pieds, depuis plus d'une décennie.

d) La lèpre

La lutte contre la lèpre a débuté en 1978. Le pays dispose d'un programme national de lutte contre la lèpre, qui met l'accent sur l'île de Nduwani où la maladie sévit le plus.

C- Les difficultés rencontrées

Quelque soient les efforts déployés, des obstacles se présentent dans les aspects sociaux, culturels, et l'accès aux groupes les plus vulnérables. Les problèmes résident encore dans les ressources humaines et financières très réduites.

Il y a trois obstacles qu'on doit dépasser, pour éradiquer la propagation du VIH/SIDA aux Comores.

- Réduire la vulnérabilité de l'infection des personnes non infectées, ainsi que les personnes vivant avec le VIH/SIDA ;
- Coordination de la qualité des activités essentielles, identifiées au cours du processus de planification stratégique et renforcer la couverture des groupes les plus vulnérables à l'infection ;
 - Décentraliser les activités de lutte, en prenant en considération les spécificités régionales et inter-île ;

Une autre série de difficultés a été identifiée dans la lutte contre le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et la lèpre, ce sont :

- L'insuffisance des moyens logistiques permettant d'assurer de façon régulière et efficace le suivi et la collecte des données épidémiologiques ;
- L'absence de personnel dans le programme assurant la collecte et le traitement des données ;
- le manque de renforcement de la capacité du personnel faisant fonction de responsable des activités de surveillance épidémiologique du PNLS (manque de

formation de base et de recyclage, manque de moyen de communication et de liaison, etc.) ;

- Le manque de décaissement des subventions de l'État pour faciliter le plan d'action
 - L'insuffisance de personnel pour gérer le PNLN est une des grandes contraintes rencontrées par le programme ;
 - L'insuffisance de collecte des données sur le paludisme ;
 - Problème de dépistage des personnes atteintes de tuberculose, à cause de la stigmatisation ;
 - Manque de personnel qualifié pour les examens de culture des échantillons de crachat au laboratoire ;
- Insalubrité des milieux et insuffisance de la pratique des règles d'hygiène.

D- Les principaux défis

Les principaux défis à relever pour réaliser cette cible sont pour :

a) Le VIH/SIDA

- le changement des mentalités vis-à-vis de la pandémie, aussi bien au niveau des autorités que de la population ;
- l'organisation de la lutte contre le SIDA, suivant un mécanisme national basé sur les principes fondamentaux des « three ones », soit, un cadre de travail, une autorité de coordination nationale et un système d'évaluation et de contrôle.

b) Le paludisme

- L'amélioration des conditions sanitaires et financières pour la prévention (assainissement des lieux d'habitation, accessibilité à la moustiquaire imprégnée) ;
- Le renforcement du traitement du paludisme par une prise en charge à base communautaire du paludisme et une subvention des nouveaux médicaments, dont le coartem.

c) La tuberculose

- La promotion du dépistage précoce des cas de tuberculose, en intégrant les activités de lutte contre la tuberculose dans les formations sanitaires périphériques ;

- Le maintien du taux de guérison aux Comores, à plus de 90%, à travers notamment l'amélioration du contrôle de qualité des laboratoires et accessibilité aux médicaments contre les infections opportunistes.

d) La lèpre

- Le renforcement des activités de décentralisation du dépistage et de prise en charge, notamment par la formation des agents des postes de santé ;
- Le renforcement de la mobilisation sociale dans le dépistage de nouveaux cas de lèpre.

E- Les priorités pour l'aide et la coopération

Les priorités pour l'aide et la coopération à relever pour réaliser cette cible concernant :

a) Le VIH/SIDA

- le renforcement de la capacité des structures centrales et insulaires chargées de la lutte contre le SIDA ;
- la promotion de l'implication du secteur privé et des organisations à base communautaire à la mise en œuvre du plan stratégique national ;
- l'élaboration d'un cadre juridique l'égal de protection des personnes vivant avec le VIH ;
- la sécurisation et la promotion de l'utilisation des préservatives ;
- la mobilisation des ressources supplémentaires pour financer le Plan Stratégique national de lutte contre le SIDA ;
- le renforcement de la sécurisation de la transfusion sanguine.

b) Le paludisme

- Une meilleure accessibilité de la moustiquaire imprégnée de longue durée et l'empoisonnement des gîtes larvaires ;
- La mise en place d'un dispositif de ré-imprégnation à l'insecticide des anciennes moustiquaires ;
- Le renforcement du traitement préventif intermittent du paludisme, en incluant, dans chaque kit de consultation prénatale, une moustiquaire imprégnée et des médicaments ;
- Le renforcement de la lutte antivectorielle et assainissement du milieu.

c) La tuberculose

- La mise en place d'un système efficace de détection précoce des cas de tuberculose ;
- L'extension de la stratégie DOTS sur toute l'étendue du territoire national, à travers la mise en place d'un réseau de supervision.

d) La lèpre

- La responsabilisation des médecins-chefs de district pour la gestion des activités d'élimination de la lèpre, dans leurs aires sanitaires ;
- L'intégration de la lutte contre la lèpre dans le paquet minimum de santé dans les centres périphériques ;
- Le renforcement de la capacité des ONGs et des communautés, dans la lutte contre le paludisme, la tuberculose, la lèpre et les autres maladies.

SECTION II : LES OBJECTIFS LIÉS A L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'HOMME ET DE LA MONDIALISATION

Ces objectifs donnent une très grande importance aux liens et aux relations sociales existant entre les individus et l'environnement, dans lequel les individus se trouvent

§.1. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

A- Situation

Le profil de l'éducation nationale aux Comores fait ressortir une sous scolarisation structurelle des filles ; elles représentent 45% des effectifs des élèves du système éducatif comorien, alors que les femmes représentent un peu plus de 50% dans la population.

Cette disparité de genre est constatée à tous les niveaux de l'enseignement.

L'objectif du millénaire relatif à la promotion de l'égalité des sexes, et l'autonomisation des femmes, appliquée aux Comores appelle un relèvement du ratio filles/garçons de 96%, en 2004, à 100% en 2005, pour l'enseignement primaire, et de 89%, en 2004, à 100% pour l'enseignement secondaire. Même si des progrès

sont enregistrés au cours de la période 1991-2003, la cible de parité des sexes dans les enseignements primaire et secondaire fixée en 2005 n'a pas été atteinte.

La parité filles/garçons évolue différemment, selon l'île, et la zone d'habitation. Malgré l'accroissement de 8% de la scolarisation des filles, constaté en 2003 à Ndzuwani, l'indice de parité est plus faible dans cette île que dans les deux autres îles. En milieu urbain, les filles sont moins scolarisées que les garçons, sur tout le territoire. L'élimination de cette disparité de genre au niveau de l'enseignement suppose, d'une part, un changement dans les mœurs comoriennes, attribuant à la femme le rôle quasi exclusif d'épouse et de mère, et d'autre part, une amélioration significative des conditions de vie en termes de revenus des familles, puisque les parents inscrivent plutôt les garçons que les filles à l'école, quand les revenus sont insuffisants.

Les disparités relevées entre les sexes au niveau de l'enseignement primaire et secondaire se retrouvent dans les niveaux d'alphabétisation enregistrés dans la population. En effet, on dénombre 87 femmes pour 100 hommes dans la population âgée de 15 à 24 ans, sachant lire et écrire ; la tendance est à la hausse, tout de même, puisqu'en 1991, le rapport était de 79%. Le niveau de scolarisation et d'alphabétisation moins élevés des femmes, par rapport aux hommes, a des conséquences prévisibles sur l'emploi des femmes. En effet, ces dernières sont faiblement intégrées dans l'activité économique du pays, bien que le code du travail comorien protège l'emploi des femmes.

Selon l'EIM de 2004, le taux d'activité pour les hommes est de 43,2%, contre seulement 32% pour les femmes. Malgré l'amélioration constatée dans la période 1991-2004, la part des femmes dans l'emploi salarié non agricole est trop faible, avec seulement 13,7%, en 2004. Cette même enquête a révélé que le taux de chômage est beaucoup plus élevé pour les femmes que pour les hommes, avec 19,2%, contre 9,2%.

Concernant la participation de la femme dans la prise de décision, les femmes sont, soit absentes, soit largement sous-représentées à tous les niveaux de la gestion politique, administrative et économique du pays. Depuis l'indépendance, trois femmes seulement ont été élues dans les assemblées.

B- Les réalisations

Le gouvernement comorien reconnaît que la promotion de la femme et l'amélioration de ses conditions de vie sont essentielles pour le développement durable, ce qui est affirmé à travers son adhésion au principe de l'égalité de genre, inscrit dans les textes fondamentaux du pays. L'adhésion à la plate-forme de Beijing et au programme d'action de la conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), la loi d'orientation de l'Éducation, le PNA-EPT, le plan Directeur quinquennal de l'éducation et de la formation, l'élaboration d'un document de politique nationale de promotion de la femme et la loi sur le Code de la famille¹ adoptée en juin 2005, par l'Assemblée de l'Union, sont autant d'instruments qui permettent d'opérationnaliser le concept de l'égalité des sexes. Le DSRP affirme l'égalité des genres comme une dimension essentielle du développement, et un certain nombre de programmes visant la réalisation de cet objectif sont mis en œuvre, actuellement. Il s'agit notamment :

- Du plan d'action national pour la promotion de l'éducation des filles ;
- Du programme national pour la santé de la reproduction et genre ;
- Du projet "population, développement et genre" ;

Par ailleurs, il existe un tissu associatif comprenant des associations féminines traditionnelles et des ONGs (Réseau National des femmes et Développement-RNFD-, FAVVECOM etc...) qui constitue un atout, du fait du rôle capital que ces organisations jouent dans la mobilisation sociale en faveur de la promotion de la femme.

La participation des femmes à la prise de décision constitue toujours, aux Comores, un domaine encore en retard. Bien que des progrès aient été réalisés en ce qui concerne la représentation des femmes au sein des structures décisionnelles de l'Union des Comores, beaucoup reste à faire. Les principales activités réalisées pour l'égalité de genre, durant la période 2001 à 2010 sont :

- Création d'une structure nationale gouvernementale (Direction Générale des affaires sociales et de la Condition Féminine), avec les antennes régionales, dont la mission est d'appuyer et de coordonner les activités contribuant à la promotion de la femme ;

¹Cf. Annexe II code de la famille P. 107

- Élaboration et adoption, en 2009, d'une politique Nationale d'Équité et d'Égalité du Genre PNEEG ;
 - Politique de promotion pour la participation des femmes à la prise de décisions dans les structures politiques et économiques ;
 - Adoption de la plateforme-forme de Beijing, visant, entre autres, à l'intensification des stratégies privilégiant la scolarisation de la petite fille et à considérer les femmes et les enfants comme groupes prioritaires du secteur santé ;
 - Adoption du code de la famille, dont les dispositions prévoient l'élimination des causes des problèmes liés à la protection de la famille en général et des droits de femmes et des enfants, en particulier ;
 - Adoption du Plan National d'éducation des filles 2005-2007 ;
 - Fonds Social pour le Développement (FSD), financé par la France, pour la période 2009-2011, dont un volet « insertion des jeunes filles et des femmes » ;
 - Adoption d'un Plan d'Action National d'Éducation des Filles(PANEF) pour la période 2005-2007 ;
 - L'existence d'un tissu associatif comprenant des associations féminines traditionnelles et des ONGs de développement :
 - Le Réseau National de Femme et Développement – RNFD -)
 - Le Réseau National d'Avocat de Genre (RENAG)
 - Le Forum des Éducatrices aux Comores (FAWECOM)
 - L'Association des Femmes d'Affaires Comoriennes (AFAC)
 - L'Union des femmes comoriennes pour la Démocratie (UFCD).

Tableau n XIII : Situation actuelle en matière d'accès des filles et des garçons à l'éducation

Taux (année scolaire 2007-2008)	Filles	Garçons
Taux Brut d'Admission (TBA)	77,4%	81,7%
Taux Net d'Admission (TNA)	34,1%	335%
Taux Brut de scolarisation (TBS)	61,8%	1107%
Taux Net de Scolarisation (TNS)	72,3%	779,8%

Source : Ministère de l'Éducation/Direction Nationale de la Planification, 2009

Tableau n°XIV : Situation au niveau de l'enseignement secondaire

	Tranche d'âge	6-15 ans
Taux en 2007	Filles	Garçons
Taux de scolarisation dans le primaire	56%	63%
Taux de scolarisation dans le secondaire	9%	10%
Taux de non scolarisation	35%	27%

Source : UNICEF/COMORES, 2009

On peut considérer qu'il y a eu des efforts en matière de scolarisation des filles, et que l'écart entre filles et garçons n'est plus aussi accentué qu'auparavant

C- Les difficultés rencontrées

Malgré les efforts déployés en ce qui concerne la promotion de la femme, il existe des difficultés dans ce domaine.

Dans le domaine de l'éducation, il y a une faible incitation, de coordination de suivi et d'éducation. Cela retarde l'importance des efforts déployés et affaiblit l'impact des interventions en faveur de la femme. Il y a aussi la faiblesse des programmes de proximité pour les femmes, impliquant une large participation des bénéficiaires potentiels et des acteurs locaux.

L'analphabétisme touche la majorité des femmes que les hommes. Dans le parlement, la population des femmes est très faible. C'est un problème qu'on rencontre dans presque tous les pays.

D- les principaux défis

Aux Comores, les défis majeurs à relever pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont :

- la création d'un environnement scolaire permettant l'élimination de toute forme de discrimination à la scolarisation, et favorisant la rétention, notamment des filles, tout au long du cursus scolaire ;
- l'atténuation de l'effet des pesanteurs socioculturelles défavorables à la promotion des femmes ;
- la promotion de la représentativité des femmes dans les sphères de décision.

E- Les priorités pour l'aide et la coopération

En vue de promouvoir l'égalité des sexes et d'assurer une plus grande autonomisation des femmes, l'appui devrait prioritairement s'orienter vers :

- la mise œuvre du Plan National d'Action pour la promotion de l'Éducation des filles ;
- l'opérationnalisation des structures chargées de la promotion de la femme ;
- la vulgarisation et la mise en application du code de la famille ;
- la promotion de la création de centres d'alphabétisation, et le renforcement des programmes d'alphabétisation fonctionnelle en faveur des femmes ;
- l'amélioration des conditions sanitaires et hygiéniques dans les établissements scolaires, en vue de favoriser le maintien des filles à l'école.

§.2 Assurer un environnement durable

A- Situation

Aux Comores, depuis le début des années 90, la problématique du développement durable bénéficie d'un intérêt croissant de la part des pouvoirs publics et de la société civile. Cela résulte de la menace de plus en plus grandissante, liée à l'utilisation non rationnelle des ressources environnementales. Toutefois, malgré les efforts accomplis, la prise en compte transversale de la problématique du développement durable et de l'environnement au niveau des stratégies, des politiques et des programmes, demeure insuffisante, et la tendance à la détérioration des ressources naturelles se maintient.

Au niveau des forêts, les estimations font état de 438 ha de forêt qui disparaissent chaque année, suite à la recherche de nouvelles terres agricoles, essentiellement, de bois de feu, de bois d'œuvre et de bois de service.

En 1985, la forêt naturelle comorienne couvrirait moins de 9% de la superficie géographique totale à Ngazidja, 7% à Mwali, et à peine 5% à Ndzuwani ; cela montre une situation devenue très critique de quasi-disparition de l'espace forestière du pays. Les estimations issues du rapport de la FAO sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales montrent que la dégradation se poursuit, puisque la proportion des zones forestières, par rapport au territoire national est passée de

6,6% en 1990 à 3,2% en 2000. Une étude récente de la Direction nationale de l'environnement estime cette proportion à 2,8%, en 2005.

Les Comores présentent un potentiel d'un grand intérêt, du point de vue diversité biologique, au niveau de la faune (terrestre et marine) et de la flore. Mais la dégradation accélérée de l'environnement menace, à terme, la survie de la faune et de la flore, notamment par la perte d'habitats naturels des espèces.

La part du territoire national constituée de zones protégées pour la préservation de la biodiversité demeure faible, avec seulement 0,6%. Toutefois, un réseau d'aires protégées est en cours de création, sur un certain nombre de sites, représentant près de 9,3% de la superficie totale du pays.

Les problèmes majeurs liés à l'environnement sont :

*** la protection des ressources en eau**

La proportion de la population ayant un accès régulier à un point d'eau aménagé est passée de 78,3%, en 1991, à 85,1% en 2004. Même si les progrès réalisés dans le domaine sont significatifs, il y a lieu de signaler que cette proportion avait atteint 91,8% en 2000, et qu'elle est donc en train de décroître. L'EIM a montré que les sources d'approvisionnement en eau les plus utilisées par les ménages sont les robinets publics ou bornes fontaines, pour 30,6%, et la récupération des eaux des pluies dans les citernes pour 24,2%.

Ces résultats sont à relativiser, car les normes de potabilité retenues par les différentes enquêtes considèrent l'eau des différentes sources comme potable, alors qu'elle est souvent de qualité douteuse. En effet, si la couverture en eau semble acceptable, en quantité, à Mwali et Ndzuwani, la qualité salubre de l'eau consommée par la population est loin d'être confirmée.

Une meilleure protection et gestion de la ressource au niveau des trois îles, passe par une préservation des milieux forestiers qui tapissent les bassins versant, limitant l'érosion, facilitant le stockage et la restitution des volumes d'eau ruisselant.

Tableau n° XV : Situation en matière d'accès à un point d'eau aménagé

indicateurs	1991	1996	2000	2004
population ayant un accès régulier à un point d'eau aménagé (%)	78,3	91,6	91,8	85,1
population ayant un accès régulier à un point d'eau aménagé en milieu rural (%)	73,7	76,9	90,4	91
population ayant un accès régulier à un point d'eau aménagé en milieu urbain (%)	94,2	93,6	92,2	82,2

Source : RGP 1991, EDC 1996, MICS 2000 & EIM 2004

*** La protection et la préservation des sols et du littoral :**

La dégradation du sol résulte principalement de la désertification et l'érosion, qui sont causées par la déforestation, la surexploitation des zones des parcours et des défrichements incontrôlés.

Le bois du feu provenant de la forêt comme une source d'énergie participe à la destruction de la forêt et à la biodiversité.

La dégradation touche également les zones littorales, en raison de la pollution due à l'urbanisation excessive et non organisée, et aux rejets des déchets industriels et domestiques, sans avoir aucun traitement préalable.

*** La réduction des déchets et l'amélioration de leur gestion :**

L'amélioration des périmètres urbains et l'augmentation de la population nécessitent des efforts très importants pour pouvoir réaliser les besoins d'assainissement et de réduction des déchets.

En matière d'assainissement, il y a une grande inégalité entre milieu rural et milieu urbain. Un grand nombre de ménages de la zone rurale jettent leurs eaux usées dans leurs milieux naturels, et cela entraîne des effets nuisibles sur la santé de la population et l'environnement qu'il l'entoure. Les déchets solides de villes jetés dans les endroits mal aménagés, affectent davantage le milieu rural que le milieu urbain.

*** La réduction de la pollution atmosphérique :**

En général, la pollution atmosphérique demeure relativement limitée aux Comores. La pollution crée des problèmes préoccupants dans les principales

agglomérations urbaines. L'émission de gaz émane souvent des véhicules des transports et des activités industrielles. Pour atténuer le problème qui se pose dans l'environnement, le pouvoir public des Comores a pris des initiatives importantes sur :

- La mise en place d'une stratégie Nationale pour la protection de l'environnement.
- La recherche d'un cadre législatif favorable à la maîtrise de la dégradation des ressources naturelles.
- La mise en place des programmes pilotes pour promouvoir les concepts novateurs de développement durable.
- L'adoption d'un programme sectoriel pour la préservation des ressources naturelles.

Tableau n°XVI : Indice de viabilité environnementale (2005-2009)

Année	2005	2006	2007	2008	2009
Emission de CO2 (par habitant)	78591,32 TM	80567,75 TM	82636,96 TM	884786,25 TM	87012,5 TM
Population ayant accès a un point d'eau meilleure (%)	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9
Population ayant accès a un point d'eau aménagé	81%	81%	81%	81%	81%
Population ayant accès un meilleur système d'assainissement	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible	7%

Source : rapport PNUD 2006 et draft rapport genre 2009

Un point d'eau aménagé n'assure pas la disponibilité de l'eau

*** Résorption de l'habitant insalubre :**

Soucieux des problèmes qui résident dans les conditions de vie de la population et sur l'environnement, d'une part, et en vue d'améliorer le bien être de la population d'autre part, les Comores ont pris un grand intérêt de prendre des dispositions contre l'habitat insalubre. Celles-ci sont basés sur plusieurs points :

- Donner la priorité à l'habitat social et développer le périurbain ;
- Renforcer les programmes de lutte contre l'habitat insalubre, en faisant participer les collectivités locales et les associations des quartiers ;
- Redynamiser les établissements publics, en précisant leur champ d'action, en vue d'assurer leurs complémentarités et leurs actions prometteuses privés.

B- Les réalisations

S'agissant du cadre de réalisation de la cible, les Comores disposent d'une Politique Nationale Environnement (PNE), d'un Plan d'Action Environnemental (PAE), et d'une Loi-cadre sur l'environnement. Par ailleurs, le pays a ratifié plusieurs conventions internationales relatives à l'environnement, dont la convention sur la diversité biologique, en plus des conventions concernant les changements climatiques, le commerce international des espèces menacées d'extinction, la protection des zones humides, la lutte contre la désertification, la protection du patrimoine mondial et le droit de la mer. Toutefois, l'absence d'une mise en œuvre effective de ces textes compromet la protection durable de l'environnement

Parallèlement, une réflexion est menée pour établir une stratégie à long terme en matière de prévention et de lutte contre la pollution par les déchets. Ainsi, les Comores viennent de ratifier les conventions sur l'intervention en haute mer, en cas d'accident, sur la responsabilité civile pour les dommages, et celle portant création d'un fond international d'indemnisation. De plus, le pays prend part au projet de la Commission de l'Océan Indien (COI) sur le déversement des hydrocarbures dans la région.

S'agissant des actions en cours, on peut citer, notamment les reformes institutionnelles concernant :

- la création d'une commission Nationale pour le Développement Durable et des Commissions Régionales (une par île) ;
- un programme de conservation des forêts naturelles ;
- une réforme profonde du cadre institutionnel du pays, pour une gestion plus participative et décentralisée des activités de Développement Durable ;
- la création d'Agences autonomes, pour la mise en œuvre de la politique nationale de l'Environnement ;
- la création d'un réseau national d'aires protégées ;
- la préparation de la communication nationale initiale sur les changements climatiques.

Malgré les efforts consentis, l'analyse des modes de mise en valeur du milieu montre une exploitation peu rationnelle des ressources naturelles, qu'elles soient

terrestres ou marines, ce qui dénote l'absence d'une vraie politique d'aménagement du territoire.

C- Les difficultés rencontrées dans le domaine de l'environnement

L'insuffisance des mécanismes de coordination, la vision et la gestion sectorielle, les faibles mesures d'incitation et d'éducation sont des facteurs qui compliquent d'avantage la gestion de l'environnement.

Le déficit écologique, qui se traduit souvent par des répercussions économiques et sociales, risque de compromettre, à brèves échéances, les objectifs du développement du pays.

D- Les principaux défis

Pour assurer à la fois une intégration large des principes du développement durable dans les politiques nationales et une inversion réussie de la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales, les Comores doivent relever les principaux défis suivants :

- L'adoption et la mise en application d'une loi forestières, incluant les mesures de conservation forestière et de reboisement des zones affectées ;
- La préservation de l'environnement urbain, dans un contexte d'urbanisation, à travers la définition d'une politique de la ville (gestion des déchets, espaces verts, désenclavement) et la mise en place d'un plan cadastral général ;
- La prise en compte transversale de la problématique du développement durable et de l'environnement, au niveau des stratégies, des politiques, et des programmes.
- L'élaboration, l'actualisation et l'application effective des schémas directeurs d'adduction d'eau et d'assainissement dans les agglomérations et zones rurales ;
- L'Information, la sensibilisation et l'éducation des populations à l'utilisation rationnelle des ressources en eau ;
- Accroître le volume d'eau potable distribuée à la population ;
- L'amélioration de la qualité de l'eau consommée par la population.

E- Les priorités pour l'aide et la coopération

Les priorités pour l'aide et la coopération sont les suivantes :

- La multiplication appropriée des aires protégées et leur mise en réseau ;
- Le développement des capacités requises pour mettre en place et opérationnaliser un fonds fiduciaires environnemental ;
- La gestion intégrée des zones côtières ;
- La valorisation des ressources forestières et de la biodiversité ;
- Le renforcement des capacités des ressources humaines en matière de gestion forestière et gestion de la zone côtière ;
- La vulgarisation de l'utilisation des produits de substitution au bois de chauffe et au sable marin ;
- L'appui au développement d'activités économiques de substitution compatibles avec les objectifs de préservation et d'utilisation rationnelle des ressources naturelles ;
- Le renforcement et la redynamisation des associations de développement communautaires, des ONGs, des associations ULANGA de protection et de conservation de la nature ;
- La mise œuvre et la réactualisation effective des textes et lois existantes.

§.3. La mise en place d'un partenariat mondial pour le développement

La stratégie de mise en place d'un partenariat mondial pour le développement réfléchit sur trois cibles :

- **Cible 1** : Traiter le problème de la dette par des mesures d'ordre nationale et internationale ;
- **Cible 2** : en coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent utile ;
- **Cible 3** : en coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accessible à tous.

De ce fait, nous allons essayer d'étudier chaque cible, en analysant sa situation.

A-Situation

a) la dette

Le niveau du service de la dette, bien qu'en baisse, constitue un fardeau important qui freine les efforts de développement du pays. Le service de la dette a représenté environ 12% des exploitations du pays, durant ces quatre dernières années. L'encours de la dette extérieure est évalué en fin septembre 2004, à 264 millions de dollars, y compris un montant d'arriérés de 76,8% millions de dollar. Cet encours représente environ 71% du PIB et 520% des exportations de biens et services de cette même année. Par ailleurs, la situation de la dette intérieure est tout aussi alarmante. Elle atteindrait plus de 4 milliards FC, compte non tenu des arriérés des salaires des agents de l'Etat. En rajoutant ces arriérés de salaires, la dette intérieure dépasserait 6 milliards de FC en fin 2012.

b) Le chômage des jeunes de 15 à 24 ans

Aux Comores, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans a connu une régression continue, durant la dernière décennie, passant de 40,1% en 1991, à 29,4% en 2004. Cette baisse ne devrait toutefois pas masquer le fait que la jeunesse comorienne est confrontée à de graves problèmes d'emploi. L'EIM montre que 44,6% des chômeurs appartiennent à la classe d'âge des 15 à 24 ans. Par ailleurs, la proportion de jeunes de 15 à 24 ans au chômage est deux fois plus élevée chez les filles que chez les garçons.

C) Technologies de l'information et de la communication

En matière de technologie de l'information et de la Communication, le pays a enregistré des avancées significatives. Le nombre de lignes téléphoniques fixes pour 1000 habitants a connu une croissance, passant de 12 en 2000 à 100 en 2010. Par contre, on ne dispose pas de données sur la proportion de la population qui possède un ordinateur. Le nombre d'abonnés à internet pour 1000 habitants qui se situe à 1,2 en 2003, reste encore insignifiant. On assiste, ces dernières années, à une multiplication des cybers-cafés, dans les centres villes qui facilitent l'accès à Internet à une bonne frange de la population.

B- Les réalisations

a) La dette

La dette intérieure et extérieure du pays figure parmi les principales entraves au développement des Comores. Dans le DSRP, le gouvernement a identifié comme actions prioritaires l'assainissement des finances publiques dans le cadre de la décentralisation, en s'attaquant particulièrement au problème chronique des arriérés. Les Comores sont éligibles à l'IPPTE et opèrent les réformes requises pour la réduction et l'annulation de leur dette.

b) Le chômage des jeunes de 15 à 24 ans

Les politiques de développement menées dans le pays, ont contribué à la création d'un certain nombre d'emplois privés, sans pour autant qu'une politique et stratégie nationales n'ait été définie en matière d'emploi. D'une part, la Direction des Affaires Économiques conditionne en partie la délivrance d'un agrément au nombre d'emplois que va engendrer le projet à mettre en place. D'autre part, des projets comme AMIE, AIEB et l'association pour la Promotion du Secteur Privé (APSP), en leur temps, ont contribué à la promotion de l'emploi des jeunes.

Une étude récente a montré que les mesures et actions prises pour créer un environnement propice à la création d'emploi sont insuffisantes. Le gouvernement vient de lancer l'élaboration d'une stratégie nationale de l'emploi, visant particulièrement l'insertion des jeunes, au travers d'une formation professionnelle appropriée.

c) Technologies de l'information et de la communication

Le réseau téléphonique du pays permet d'exploiter environ 60% de la capacité installée, alors qu'il y a une demande de raccordement téléphonique non encore satisfaite. Cette situation quelque peu paradoxale s'explique par la saturation des câbles actuels. Le téléphone mobile est venu désengorger quelque peu la société des Télécommunications. Toutefois, les coûts excessifs, en vigueur, au niveau de la téléphonie mobile, la rendent inaccessible à une bonne partie de la population.

C- Les difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrés dans ce cadre sont pour :

a) La dette

- La forte baisse du volume de l'aide publique au développement, exprimée en termes de population ;
- L'inadéquation aide/priorités des développements énoncés dans le DSCR ;
- L'inadéquation entre les priorités du DSCR et les financements sectoriels
- La résolution des crises politiques a affecté négativement la collecte des recettes de l'État et la mobilisation des ressources extérieures ;
- Procédures des bailleurs de fonds longues et mal maîtrisées par les nationaux ;
- Problème de capacité d'absorption ;
- Capacité insuffisante des ressources humaines, en matière de gestion et de planification du développement (formation, élaboration, mise en œuvre, suivi évaluation des projets de développement).
- Absence de coordination nationale de l'aide et de coordination intra bailleurs.

b) Le chômage des jeunes de 15 à 24 ans

- L'inadéquation entre la formation et l'emploi ;
- Problème d'auto emploi pour les jeunes ;
- La promotion du secteur privé.

c) les technologies de l'information et de la communication

- le faible niveau de qualification du capital humain ;
- le manque d'infrastructure de télécommunication ;
- le cadre réglementaire et juridique inadéquat ;
- la faiblesse des institutions ;
- l'absence de rigueur dans la maintenance et l'insuffisance des apports en capitaux d'investissement, en ressource, en gestion et innovation technologique ;

D- Les principaux défis

a) La dette

Les principaux défis concernant cette cible sont pour les Comores :

- L'atteinte des points de décision et d'achèvement de l'initiative PPT ;

- La mise en place d'une politique optimale de gestion de la dette, tant intérieur qu'extérieur.

b) Le chômage des jeunes de 15 à 24 ans

Les principaux défis pour les Comores en ce qui concerne cette cible, sont :

- L'adéquation entre la formation et l'emploi ;
- La mise en place d'une politique efficace de l'auto-emploi pour les jeunes ;
- La promotion du secteur privé.

c) Technologies de l'information et de la communication

Les principaux défis concernant cette cible sont :

- l'amélioration de la qualité et la réduction des coûts des prestations ;
- le développement d'une politique de vulgarisation de l'outil informatique, notamment par une fiscalité appropriée, en particulier dans les écoles et foyers.

E- Les priorités pour l'aide et la coopération

a) La dette

Les priorités pour l'aide et la coopération au niveau de la cible sont :

- La conclusion de programmes économiques et financiers durables avec les institutions financières internationales (Banques Mondiales, FMI) ;
- Le renforcement de la bonne gouvernance ;
- L'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE ;
- L'amélioration de la compétitivité de l'économie ;
- La création d'un environnement favorable à l'investissement.

b) Le chômage des jeunes de 15 à 24 ans

Les priorités pour l'aide et la coopération concernent :

- l'amélioration de la compétitivité de l'économie ;
- la mise en place d'un fonds de soutien d'insertion pour la promotion de l'emploi des jeunes ;
- la redynamisation et la réhabilitation des centres de formation professionnelle.

c) Technologies de l'information et de la communication

Les priorités pour l'aide et la coopération dans le cadre de cette cible sont :

- le renforcement de la capacité des réseaux de communication et la vulgarisation des NTIC ;
- La redynamisation et le renforcement du partenariat dans les NTIC à travers les institutions et mécanismes d'intégration régionale (UA, COI, NEPAD, etc.) ;
- La libéralisation de la téléphonie mobile et l'accès à internet.

CHAPITRE III : L'INITIATIVE NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

« L'Initiative Nationale pour le Développement Humain est un projet de développement durable.

L'INDH est fondée sur quatre grands concepts, à savoir :

*Le développement humain durable : le développement doit être orienté sur la création de ses capacités, le renforcement du capital humain et social et l'élargissement des libertés ; les hommes et les femmes doivent être placés au cœur des politiques de développement économique, parce qu'ils en constituent le moteur indispensable et la finalité ultime.

*L'inclusion et la cohésion sociale : celles-ci cherchent à insérer toutes les couches sociales à renforcer le lien social.

*Le développement local intégré : planification qui est basée sur un diagnostic social territorial, intégration des projets et des activités, participation et approvisionnement par les communautés.

*La prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale : Dans le but de répondre aux programmes prioritaires, l'INDH s'inspire de 3 axes d'interventions :

- S'attaquer au déficit social, auquel dont partissent les quartiers urbains et les communes rurales les plus démunis ;
- Promouvoir les activités génératrices de revenus stables et d'emplois ;
- Venir en aide aux personnes en grande vulnérabilité, à besoin spécifique.

La mise en application de cette initiative est liée à la nécessité d'une démarche d'identification des programmes prioritaires du développement humain, notamment : la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et la lutte contre la précarité, que nous allons traiter dans la première section, et le financement et les procédures de ces programmes, dans la deuxième section.

SECTION I : LES PROGRAMMES PRIORITAIRES DE L'INDH

§.1 La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale :

A- Cible et objectifs :

La pauvreté est parmi les facteurs de l'exclusion sociale, mais l'exclusion ne signifie pas la pauvreté.

Les pauvres n'ont pas accès aux biens, ni aux services, en raison de l'absence de ressources, de l'analphabétisme, de l'inexistence de biens et services dans leur environnement. Ainsi, le programme de lutte contre la pauvreté s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de développement humain, où les composantes¹socio-éducatives et l'amélioration des revenus occupent une place de choix. La mise en œuvre de ce programme vise à améliorer le développement socioéconomique en zone rurale, et assurer des conditions de vie dignes et décentes pour les populations.

L'objectif est d'améliorer, dans ces communes, l'indice du développement humain, dont principalement la réduction du taux de pauvreté, notamment à travers :

- L'amélioration du taux de scolarisation des filles âgées de 6 à 12 ans et la réduction du taux d'analphabétisme ;
- L'amélioration du soin de santé de base ;
- L'amélioration de l'accès aux infrastructures de base ;
- Et la promotion et le renforcement de la gouvernance locale.

Les exclus souffrent d'une participation inégale à la vie sociale ou l'incapacité à s'intégrer dans le marché et dans la société. Il a toujours des liens très faibles avec le marché de travail, une santé précaire, et donc une tendance à la rupture du lien social.

L'exclusion sociale est un phénomène qu'on trouve quotidiennement dans le milieu urbain et péri-urbain.

¹Cf. Annexe III : indicateurs clés du développement humain p.108

Le programme contre l'exclusion sociale vise 250 quartiers urbains les plus défavorisés ; la population moyenne d'un quartier est environ 500 ménages et 1000 habitants.

Il a comme objectif principal d'assurer l'insertion de la cohésion sociale et l'amélioration de la qualité de la condition de vie de la population.

B- Les actions menées dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion Sociale :

En parallèle avec la mise en convergence des programmes de développement sectoriel, des programmes du développement rural, ville sans bidonville, l'INDH vise les actions suivantes :

- Dynamisation du tissu économique local, par les activités génératrices de revenus ;
- Soutien à l'accès aux équipements sociaux sanitaires et éducatifs de base ;
- Soutien à l'action et à l'animation sociale ;
- Renforcement de la gouvernance locale.

a) Les actions pour la lutte contre la pauvreté

Ces actions sont menées à travers les mesures suivantes :

***Activité génératrice de revenu :**

- Soutient aux coopératives locales des produits agricoles, d'élevages d'artisanat, d'unité de transformation ;
- Encouragement de projets locaux : produits aromatiques, agriculture, tourisme rural, services ;
- Et encouragement du micro crédit rural.

***Soutien à l'accès aux équipements et services sociaux de base :**

- Soutien aux actions et micro projets d'accès aux services de base : accès à l'eau et à l'électricité ;
- Soutien aux actions communales d'accès aux soins de santé de base : santé de la femme, santé de l'enfant ;
- Soutien à l'éducation et lutte contre l'abandon social : transport scolaire, alphabétisation, formation.

***Animation sociale, culture et sportive :**

- Soutien à la pratique du sport, formation d'équipe, soutien à l'équipement ;
- Soutien aux manifestations artistiques et culturelles : lecture, musique, théâtre ;
- Soutien à la mise en place des bibliothèques : maison de jeunes, éducation civique et promotion de la femme et de l'enfant.

***Renforcement de la gouvernance et des capacités locales du tissu associatif.**

- Rencontre d'information et de sensibilisation pour les jeunes, le tissu associatif ;
- Renforcement de la capacité des acteurs locaux, surtout des associations locales, actives dans le développement humain.

b) Actions menées pour la lutte contre l'exclusion sociale :

Ces actions menées dans ce domaine visent les axes suivants :

***Soutien aux activités génératrices de revenus :**

- organisation des jeunes en coopérative de proximité (achat et vente de biens et services) ;
- encourager l'accès aux métiers (mécanicien, plombier, menuisier, artisanat local, couture, broderie) ;
- soutien à la mise en place d'antennes locales des micros crédits ;
- aider à l'insertion des jeunes dans les grandes surfaces commerciales, création de locaux décents pour les marchands ambulants.

***Soutien à l'accès aux équipements et services sociaux de base :**

- Soutien pour l'aménagement, l'équipement et l'animation ;
- Maison de jeunes, petite bibliothèque : centre de formation qualifiante et transport scolaire en commun ;
- Amélioration de l'accès aux soins de santé ;
- Renforcement du près scolaires et amélioration du bien être de la population, par l'accès aux infrastructures de base ;

***Soutien à l'animation sociale, culturelle et sportive :**

- Soutien à la pratique du sport : aménagement des terrains de quartier, formation d'équipe, soutien à l'équipement ;

- Soutien à la manifestation artistique et culturelle : lecture, musique, théâtre, danse, peinture, éducation civique, maison des jeunes, bibliothèques, promotion de la femme et de l'enfant...

Action de solidarité : fourniture scolaire, caravanes médicales et sociales

***Renforcement de la gouvernance des capacités locales :**

- Rencontre d'information et de sensibilisation pour les jeunes, tissu associatif ;
- Formation des responsables ;
- Formation des associations, des équipes et des agents de développement social ;
- Soutien aux associations locales actives dans le développement humain.

§.2 La lutte contre la précarité :

A- Analyse théorique de la précarité :

La précarité est le phénomène social la plus visible aux Comores, elle illustre la pauvreté. La typologie des personnes souffrant dans la précarité est très variée. Au mois de mai, en 2006, il y avait un effectif de 1500 personnes, ayant subi les problèmes de la précarité sociale :

- Problèmes liés à l'enfance : les enfants vivant en dehors de la structure parentale, les enfants non scolarisés, les enfants de rues ;
- Problème liés au logis : les vagabonds, les mendiants, les aliénés sans abris ;
- Problèmes liés à la santé : les personnes handicapées, les vieillards démunis ;
- Problèmes liés à la délinquance : les enfants jeunes délinquants et les ex-détenus sans ressource.

La précarité est un phénomène d'ordre général qui touche toutes les catégories de la population. Elle nécessite énormément d'efforts de l'État, des élus et du tissu associatif, pour la mise en œuvre d'un programme capable d'améliorer la condition de vie dans la société. C'est une problématique spécifique à chaque catégorie de personne, vivant dans la précarité, et nécessite également une réponse adaptée à la particularité de leurs besoins.

L'objectif de la lutte contre la précarité est de garantir, aux individus les plus démunis, les plus vulnérables ; les conditions essentielles de la dignité humaine, et de fournir, au mieux, un accompagnement visant leurs insertions ou leurs réinsertions sociales et économiques.

Pour cela, une sélection a été faite sur les populations précaires et celles pour lesquelles le traitement est prioritaire ; elles sont réparties de la manière suivante :

- Jeunes sans abris, les enfants des rues ;
- Les enfants abandonnés ;
- Les femmes en situation précaire ;
- Les mendiants et les vagabonds ;
- Les ex-détenus sans ressource ;
- Les aliénés sans abris ;
- Les personnes handicapées sans ressource ;
- Les personnes âgées démunies.

B-Actions menées pour la lutte contre la précarité

En vue de résoudre les problèmes liés à la précarité, les actions consistent, prioritairement, à la mise à niveau des centres sociaux existant, et à l'extension des capacités, et à la création de nouveaux centres à l'échelle régionale.

En effet, 5 centres sociaux d'accueil ont été identifiés. On trouve dans ces centres, des médecins, des cadres sociaux et des responsables associatifs, qui sont nécessaires pour le programme d'échange avec les personnes en difficulté. Ces centres sociaux sont classés de cette manière :

3 centres polyvalents :

- **les personnes handicapées et les personnes âgées sans ressource**

La proximité de cette population dans ces espaces réservés ne présente pas de risque particulier. L'avantage trouvé ici c'est la mutualisation de l'encadrement médical, largement sollicitée pour les 2 catégories ;

- **les enfants abandonnés et les femmes en situation précaire**

Une proportion non négligeable de femmes en situation de grande difficulté est accompagnée de nourrisson. En regroupant les deux catégories, les moyens et les prestations de soutien aux femmes en difficulté et aux enfants en bas âge seraient mutualisés.

- Par ailleurs, ces femmes en situation de précarité pourraient trouver, dans le centre même, une occasion d'insertion professionnelle, dans les métiers liés à la nutrition des jeunes enfants.

- les mendiants, vagabonds et ex-détenus sans ressource

Ces trois catégories présentent d'une problématique similaire : l'absence de logis et la faiblesse économique. La démarche d'accompagnement pour ces trois catégories est donc similaire : accompagnement et insertion sociale et économique.

2 centres spécialisés :

- les enfants des rues et les jeunes sans abri.

La spécificité de la problématique des enfants des rues empêche un traitement regroupé avec d'autres catégories.

Par ailleurs, les associations les plus expérimentées dans la question préconisent que la prestation en centre d'accueil soit précédée d'un important travail spécifique, et sur le terrain, auprès de la population ciblée, faute de quoi la mise en place des centres ne résoudrait pas durablement les problèmes.

- les aliénés sans abri :

Cette catégorie nécessite des prises en charges psychiatres qui ne tolèrent aucun regroupement avec d'autres populations.

Les populations qui se trouvent dans ces centres vont bénéficier de prestations, par exemple, une prestation d'hébergement doit être assortie de services de restauration, d'installation sanitaire, d'équipement de blanchisserie, de présence médicale et d'installation de réussite.

La mise en place de ce programme de lutte contre la précarité est soutenue par un programme de formation organisée au profit du personnel, de l'action sociale, réparti sur l'ensemble des îles.

SECTION II : FINANCEMENT ET PROCÉDURES DES PROGRAMMES PRIORITAIRES DE L'INDH :

§.1. Financement des programmes prioritaires

L'INDH nécessite des ressources très importantes, afin de répondre aux besoins des programmes prioritaires.

Cependant, dans la phase 2008-2012, 8 milliards de FC sont alloués aux programmes prioritaires de l'INDH.

A partir de la carte de la pauvreté communale et de la base des données sur l'habitat insalubre, il a été procédé à une répartition indicative du nombre des communes rurales pauvres, et des quartiers urbains défavorisés, entre les différentes îles et préfectures de l'État, selon les critères suivants :

- Pour les communes rurales : taux de pauvreté, niveau d'accès aux infrastructures et prestations de base.
- Pour les quartiers : taux d'habitant non réglementaire, taux de chaumage, niveau d'accès aux infrastructures et prestations de base

La mise en œuvre des actions de l'INDH ne se traduit pas par le transfert de fonds direct aux populations, mais par les subventions aux associations, aux coopératives, qui jouent un très grand rôle dans les programmes prioritaires.

Pour le second semestre 2009, une enveloppe de démarrage de 500 millions de FC a été constituée à partir des contributions provenant :

- Du budget général de l'État ;
- Des collectivités locales ;
- De la banque Mondiale ;
- De l'Agence Française pour le Développement ;
- De FIDA ;
- Des bailleurs de fonds.

Ces contributions ont été distribuées aux programmes d'actions à court terme du développement humain :

Lutte contre l'abandon scolaire, soutien à la santé, au cadre de vie des populations.

Elles sont réparties de la façon suivante :

250 millions de FC pour les programmes urbains et ruraux.

170 millions pour le programme de précarité, réparties en fonctions des besoins des régions, pour la mise à niveau des centres sociaux, et prioritairement en direction des enfants des rues, des mendiants et des vagabonds.

80 millions pour le programme transversal.

§.2. Procédure à suivre :

Chaque gouverneur est destinataire de crédit INDH, délégué sous la forme suivante :

- Pour l'ensemble des îles, une enveloppe du programme de la précarité et une enveloppe du programme transversal ;
 - Une enveloppe du programme rural pour chaque commune rurale impliquée ;
 - Une enveloppe du programme urbain pour chaque quartier, et l'enveloppe urbaine est constituée des lignes budgétaires, correspondant aux types d'actions éligibles au financement de l'INDH;
 - Les crédits ne peuvent être déplacés d'une enveloppe à une autre. En revanche, à l'intérieur d'une enveloppe, les lignes sont fongibles, moyennant des informations du contrôle d'exécution budgétaires(CEB) et d'une justification au niveau central.

Pour les dépenses de l'INDH :

- Le visa du CEB est accordé, avec observations non suspensives de l'engagement et du paiement ;
- Des délais raccourcis ont été adoptés pour l'ensemble du cycle de la dépense. L'assouplissement significatif du processus d'exécution des programmes de l'INDH se fait par :
 - La réglementation en matière de contrôle des ordonnances de paiement, qui reste inchangée ;
 - Un système d'information comptable et financier sera mis en place, en réseau entre le service central et l'ensemble des îles et des préfectures objet de l'exécution financière de l'enveloppe allouée ;
 - Un dispositif d'archivage physique de toutes les pièces justificatives de dépenses devra être mise en place auprès de chaque gouverneur.

Vu l'importance du développement et les avantages que cela engendrerait dans la vie de la population comorienne, le gouvernement comorien est convaincu qu'il est nécessaire d'avoir une initiative nationale pour le développement humain, qui sera en mesure d'assurer une croissance économique et Sociale soutenue, visant à développer le pays. Ainsi, le gouvernement et ses partenaires au développement ont élaboré le document des OMD qui constitue, à l'heure actuelle, le document de référence dans le cadre du développement du pays.

CONCLUSION

Comme toute réforme ou politique de développement, la réalisation d'un développement humain et durable dans les PED nécessite, au préalable, au sein de leurs autorités politiques, la volonté d'une initiative nationale, comme le cas des Comores, d'un esprit nationaliste et patriotique, qui détermine des objectifs et des ambitions orientés vers la satisfaction des aspirations et des activités d'intérêt général des nationaux, et la protection de ces derniers.

C'est dans ce cadre que les PED auraient un climat stable et plus pacifique qui permettrait la bonne gouvernance et la disparition des pratiques méchantes qui affaiblissent leur développement socio-économique, notamment la corruption, les fraudes fiscales, le transfert sans limite des fonds à l'Étranger...

Dans le but d'atteindre le développement humain, la référence au document des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) constitue, d'une part, un sérieux indicateur à grande ambition de promotion d'une stratégie de développement susceptible d'améliorer durablement le bien-être de la population les plus défavorisés, en termes de pouvoir d'achat et d'épanouissement social, en mettant en œuvre des politiques publiques efficaces, et d'autre part, il constitue un sérieux instrument de programmation des actions

Les PED doivent mettre en place des institutions nationales solides, et adopter des politiques rationnelles et appropriées à leurs réalités économiques et culturelles.

Il est admis que l'être humain exerce une très grande influence sur la nature et c'est lui qui crée toutes les conditions nécessaires au développement. Ainsi, les programmes prioritaires (lutte contre la pauvreté, lutte contre l'exclusion sociale, lutte contre la précarité et le programme transversale : le cas des Comores) qui valorisent la personnalité humaine doivent être mise en œuvre.

Cependant, les PED souffrent, jusqu'à maintenant de la famine, de l'analphabétisme et de la mortalité (infantile et maternel) ; ces problèmes continuent de dégrader la vie humaine, favorise la perte de toute idéologie de progrès (qu'elle soit d'ordre économique, social et culturel) et donc aggravent la pauvreté.

Face à cette situation, l'État a intérêt à investir massivement dans le capital humain et à satisfaire les besoins fondamentaux de la population, notamment l'éducation, la santé et l'alimentation.

La concrétisation de ces besoins qui mettent au centre le capital humain, va engendrer, dans l'avenir, des résultats notables sur la valeur de l'homme, accroître sa richesse et sa compétence, et donc, sans le savoir, son intégration dans la vie sociale.

La conduite d'une politique de développement humain exigerait que l'accent soit mis sur la garantie de la satisfaction des besoins et des aspirations de chaque individu, par participation, à la fois à la formation et au partage politique, sociale et environnemental .

Les besoins et les intérêts des individus devraient se trouver pleinement impliqués dans l'impulsion à donner à la croissance économique et au progrès social.

Les PED sont composés dans sa grande majorité de populations rurales. Ainsi, les investissements doivent être orientés vers les milieux ruraux, dans le cadre des activités qui donnent accès à cette population à la capacité de satisfaire, quotidiennement, leurs besoins fondamentaux.

Une telle idéologie se concrétise par la présence d'un État de droit, qui respecte les engagements et les différents programmes inscrits dans le budget général de l'État

BIBLIOGRAPHIE

I-OUVRAGES GÉNÉRAUX

- 📖 BECKER Gary, « humain capital » Université of Chicago press 1993, 412p
- 📖 CROUZILIES Carl « Les indicateurs de la santé » édition Odile Jacob, France 2000, 110 P
- 📖 FONTVIEILLE Louis «la dimension humaine » édition Hâtier, Paris 2001 400 P
- 📖 GALBRAIT John Kenneth « Le nouvel Etat industriel» édition Gallimard, France 1989, 458 p
- 📖 GULLAUMONT Patrick « économie du développement : le sous-développement » édition économique, France, Mars 1991, 215 P
- 📖 MOULAY Mamoune Alloui « Économie du développement » Tome 1 édition Puf, 2003, U
- 📖 PERROUX François «Dictionnaire économique et sociale »édition Hatier, paris 1990,500 p
- 📖 ROEME-DALD Michael « Économie du développement » édition FIAS, Paris 1996, 105 P

II-DOCUMENTS ET PÉRIODIQUES

- ✂ Banque Centrale des Comores, Note de conjoncture 2004, 140 p
- ✂ Banque Centrale des Comores, Rapport annuel, 2000, 2001, 2002 et 2003, 98 p
- ✂ Banque mondiale rapport mondial pour le développement humain 2010, 20 p
- ✂ CNUCED World development report edition 2001
- ✂ Commissariat Général du Plan, Les dimensions non monétaires de la pauvreté, EIM 2004, 96p
- ✂ Comores - FAO, Opérationnalisation de la stratégie du secteur rurale 2001, 101p
- ✂ Comores - PNUD, Conservation de la biodiversité et développement durable aux Comores document de projet COI/97/G 32, 1997, 120p
- ✂ Comores - UE, projet de développement des cultures vivrières et appui semencier (DECVAS), 170p
- ✂ Comores - UNFPA, Rapport d'évaluation de la mortalité maternelle intra hospitalière 2005, 200p
- ✂ Comores- PNUD, Diagnostic des forêts naturelles de Ndzuwani 2003 document de projet COI/97/G32, 1997, 120p

- ✕ INDH, séminaire de formation des cadres division de l'action social Rabat 22-23 août 2005, 75p
- ✕ J. L. DUBOIS, peut-on s'appuyer sur le capital socioculturel pour réduire la pauvreté aux Comores, Document de travail 1997, 111p
- ✕ JOM TIEN « Rapport de l'éducation » Edition 2000, 123p
- ✕ Ministère de la production et de l'environnement, Opérationnalisation de la stratégie du secteur rural 2001, 200p
- ✕ Ministère de la solidarité et de la santé, Feuille de route des Comores basée sur des résultats pour accélérer l'atteinte des OMD 2009, 198p
- ✕ Ministère de l'éducation nationale, Plan national d'action de l'Education pour tous à l'horizon 2015, novembre 2004, 100p
- ✕ Ministère de l'équipement et de l'énergie, Projet " infrastructure, eau, environnement " : étude d'impact sur l'environnement, 1999, 150 p
- ✕ Ministère des affaires sociales et des reformes administratives, Rapport d'évaluation nationale de la plate-forme d'action de Beijing (Beijing +10) Avril 2004, 120p
- ✕ Ministère des finances et du Budget, Loi des finances 2005, 98 p
- ✕ Ministère du plan et de l'aménagement du territoire - PNUD, Pauvreté, inégalité et marché du travail dans l'Union des Comores : éléments d'analyse fondés sur l'EIM de 2004, février 2005, 200p
- ✕ OMS, Rapport sur la santé dans le monde 2005, 50p
- ✕ PNUD, « pauvreté humain » Edition 1997, 62p
- ✕ PNUD, Rapport mondial pour le développement humain 2010, 45p
- ✕ Rapport sur la gouvernance de Harvard University, 2009, 102p
- ✕ UNFPA, Rapport national CIPD +10, 2004, 210p
- ✕ UNICEF, Analyse de la situation des enfants et des femmes aux Comores, 2000, 97p

II- SUPPORTS PEDAGOGUES

- MBIMA Cesaire « Croissance et fluctuation économique », 3^{ème} année économie, 2009, Université de Toamasina
- LEMIARY « macro-économie » 2^{ème} année économie, 2008, Université de Toamasina

➤ VAVISOA Angelina « Théorie économique », 3^{ème} année économie, 2009,
Université de Toamasina

➤ **III- SITE WEB**

- ☑ www.comores-oline.com
- ☑ www.altemonde.org
- ☑ WWW.cnuCED.org
- ☑ WWW.doc-ipe-univ-Lyon.fr
- ☑ www.magazineeafrique.fr

ANNEXES

Annexe n°1 : Feuille de route pour la réduction de la mortalité maternelle et néonatale



Pour faire face à la situation préoccupante de la mortalité maternelle et néonatale, les autorités de l'Union des Comores, avec l'appui des partenaires au développement, notamment les agences du Système des Nations Unies, a initié une Feuille de Route pour la Réduction de la Mortalité Maternelle et Néonatale. L'objectif général de cette Feuille de Route est d'accélérer la réduction de la mortalité maternelle et infantile pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement(OMD). Ses

Objectifs spécifiques sont de: (1) Rendre disponible le personnel de santé qualifié pour assister les femmes pendant la grossesse, l'accouchement et le post-partum, à tous les niveaux du système de santé ; (2) Renforcer et équiper les structures sanitaires à tous les niveaux afin d'améliorer la qualité des soins et (3) ;

Renforcer les capacités des individus, des familles, de la communauté et des décideurs pour améliorer la santé de la mère et du nouveau-né.

La Feuille de route a été signée par le Vice-président en charge de la Santé, les Ministres de la Santé des îles autonomes,

Les Ambassadeurs et autres chefs de missions diplomatiques accrédités aux Comores, les Agences résidentes du système des Nations Unies, la société civile et les organisations non gouvernementales le 9 juillet 2005 à l'occasion de la cérémonie officielle de son lancement présidé par le chef de l'État. Dans son discours lu par le Vice-président en charge de la santé, au cours de cette cérémonie, le chef de l'État a mis l'accent, sur l'intérêt que lui-même et son gouvernement accordent à la mise en œuvre de cette Feuille de Route qui offre un cadre privilégié de collaboration entre tous les acteurs.

Source : RGPH, 2003

Annexe n°II : Le Code de la Famille et la Promotion de la Femme



L'État Comorien, à travers ses diverses constitutions, toujours reconnu l'égalité entre les hommes et les femmes, principe défini par la Charte des Nations Unies et par celle de l'Union Africaine. La religion ainsi que toutes les dispositions d'ordre légal ou réglementaire sont favorables à l'accès des femmes aux structures de pouvoir et de prise de décision. Pourtant, les femmes sont, soit absentes soit largement sous représentées à tous les niveaux de la gestion politique, administrative et économique du pays.

Au cours de cette dernière décennie, le pays a réaffirmé et renouvelé ses engagements en faveur de l'égalité et de l'équité des sexes et du renforcement du pouvoir des femmes tel que déclaré dans la Plate-forme d'action de Dakar et les Programmes d'action de Beijing et de la CIPD. Les progrès enregistrés à l'issue des efforts déployés dans ce domaine, sont notamment la ratification de la convention contre toutes les formes de discrimination à l'endroit des femmes ainsi que celle relative aux droits de l'enfant.

Par rapport aux droits fondamentaux des femmes, le cadre juridique et la législation existants dans le pays ne sont pas discriminatoires. Les freins qui existent quant à la jouissance des femmes de leurs droits, relèvent de l'application effective des textes et de la méconnaissance par les femmes de leurs droits. Le Code de la Famille adopté récemment par les parlementaires, renforce ce cadre juridique. Sa mise en application va protéger la famille en garantissant, dans le respect de la culture et des traditions, les droits et les devoirs de chaque membre (femme, homme et enfant) au sein de celle - ci et en préservant l'équité et la stabilité dans la cellule familiale.

La réglementation du mariage et du divorce par le code de la famille, notamment la fixation de l'âge au mariage à 18 ans pour les filles et pour les garçons, la prise en charge des enfants et la satisfaction de leurs droits par les parents pendant et après le mariage, constitue une des mesures positives visant à renforcer les programmes et politiques mis en œuvre dans le pays, en faveur de la réduction / l'élimination des disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire, par l'amélioration des taux d'inscription et de poursuite de la scolarité des filles.

Source : RGPH, 2003

Annexe n° III : Tableau n° Indicateurs clés de développement huma in

Indicateurs	Niveau	Année de	Source
Population totale	575 660	2003	RGPH 2003
Hommes	285 705	2003	RGPH 2003
Femmes	289 955	2003	RGPH 2003
Enfants de moins de 5ans	70 205	2003	RGPH 2003
Enfants de 0 à 19 ans	295564	2003	RGPH 2003
Espérance de vie à la naissance	60,6 ans	2002	RMDH 2004
Indice Synthétique de Fécondité	5,3	2003	RGPH 2003
Taux de croissance démographique (%)	2,1	2003	RGPH 2003
Taux de mortalité (pour mille)	12,5	1991	RGPH 1991
Taux de natalité (pour mille)	35,6	2003	RGPH 2003
Seuil absolu national de pauvreté (FC)	285 144	2004	EIM 2004
Population vivant en dessous du seuil de pauvreté	44,8	2004	EIM 2004
Ratio emploi/Population en âge de travailler (%)	44,2	2004	EIM 2004
PIB/habitant (fc)	165183	2004	Dir Stat
Taux de croissance du PIB (%)	1,9	2004	Dir Stat
Taux de mortalité infantile (pour mille)	59	2000	MICS 2000
Taux de mortalité infanto-juvénile (pour mille)	74	2000	MICS 2000
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000)	381	2003	RGPH 2003
Taux de prévalence du VIH (%)	0,025	2003	EVIH 2003
Taux de couverture vaccinale du BCG (%)	53,2	2004	EIM 2004
Taux de couverture vaccinale du VP03 (%)	53,2	2004	EIM 2004
Taux de couverture vaccinale de la Rougeole (%)	73,0	2004	OMS
Pourcentage des femmes ayant au moins une consultation prénatale (%)	72,7	2004	EIM 2004
Taux de prévalence du retard de croissance (%)	43,1	2004	EIM 2004
Taux de prévalence de l'insuffisance pondérale (%)	24,9	2004	EIM 2004
Taux de prévalence de l'émaciation (%)	7,9	2004	EIM 2004
Taux de prévalence du paludisme (%)	34,6	2004	EIM 2004
Taux de prévalence de la carence en fer (anémie)	0,8	2004	EIM 2004
Taux net de scolarisation au primaire (%)	73	2003	MEN
dont Filles (%)	66,4	2003	MEN
Taux brut d'alphabétisation (%)	56,5	2004	EIM 2004
Part de la population ayant un accès à l'eau	60,9	2004	EIM 2004
Taux de latrinisation (chasses d'eau et latrines	37,5	2004	EIM 2004
Urbain (%)	50,1	2004	EIM 2004
Rural(%)	32,2	2004	EIM 2004
Rural (%)	32,2	2004	EIM 2004

LISTE DES ILLUSTRATIONS

I-LISTE DES FIGURES

Figure n°1 : L'archipel des Comores	40
-------------------------------------------	----

II-LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1 : Les PNB/hab et les PPA/hab de quel ques pays en 2007.....	16
Graphique n°2 : Taux de croissance de quelques pay s de 2005 à 2009	17
Graphique n°3 : Indicateurs de la santé de quelque s pays en 2007	19
Graphique n°4 : indicateurs de l'éducation et de l a formation de quelques pays en 2007	20
Graphique n°5 : IDH de quelques pays développés et sous-développés en 2007	29
Graphique n°6 : Évolution de la population de 1995 à 2008	42
Graphique n°7 : Répartition des secteurs économique s	44
Graphique n°8 : Production nationale des produits de rente	46

III-LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°I : le PNB/hab et le PPA de quelques pay s en 2007	15
Tableau n°II : les taux de croissance de quelques pays de 2005 à 2009.....	17
Tableau n°III : Indicateurs de la santé de quelque s pays en 2007	19
Tableau n°IV : Indicateurs de l'éducation et de la formation de quelques pays en 2007	20
Tableau n°V : l'IDH de quelques pays développés et sous-développés en 2007.	28
Tableau n°VI : Répartition de la population	41
Tableau n°VII : Répartition de la population étran gère aux Comores.....	41
Tableau n°VIII : Évolution de la population.....	42
Tableau n°IX : production nationale des produits d e rente.....	46
Tableau n°X : Répartition de l'effectif scolaire p ar niveau	60
Tableau n°XI indicateurs de suivi des objectifs du millénaire lié à la santé de la reproduction	63
Tableau n°XII indicateurs de la réduction de la mo r talité des enfants de moins de 5 ans en 2015	63
Tableau n °XIII : Situation actuelle en matière d'a ccès des filles et des garçons à l'éducation.....	76
Tableau n°XIV : Situation au niveau de l'enseigne me nt secondaire	77
Tableau n°XV : Situation en matière d'accès à un p oint d'eau aménagé	80
Tableau n°XVI : Indice de viabilité environnementa le (2005-2006)	81

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

INTRODUCTION.....	8
PREMIÈRE PARTIE: LA NOTION DE DÉVELOPPEMENT	10
CHAPITRE I : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	12
SECTION I : DÉVELOPPEMENT ET SOUS DÉVELOPPEMENT :.....	12
§.1. Approche historique.....	12
§.2. Définition du concept de développement économique.	12
§.3. Les différentes conceptions du sous développements.....	13
SECTION II : LA MESURE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	14
§.1. La mesure du développement économique	14
A- Indicateur quantitatif.....	15
a) Le Produit National Brut par habitant : PNB/hab.....	15
b)- Le taux de croissance	16
c)- Les limites du Produit National Brut par habitant et le taux de croissance	17
B- l'indicateur qualitatif.....	18
a) Les indicateurs liés aux besoins fondamentaux :.....	18
1. L'alimentation :.....	18
2. La santé :	19
3. L'éducation et la formation.....	20
C. Les autres indicateurs :.....	21
CHAPITRE II : LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN	22
SECTION I : CONCEPT ET INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN.....	22
§.1. Concept du développement humain :	22
A- Le capital humain.....	23
a) Rôle du capital humain dans la croissance économique et le développement.....	24

§.2. Indicateurs du développement humain :	25
A- L'indicateur du développement humain (IDH) :	25
a) Définition de l'IDH	25
b) Calcul de l'IDH	25
1) La longévité	26
2) Le savoir	27
3) Le niveau de vie.....	27
c) Limites de l'Indice de Développement Humain.....	29
B- Les indicateurs complémentaires de l'IDH : ISDH ; IPF ; IPH :.....	30
a) L'Indicateur Sexospécifique du développement Humain (ISDH).....	30
b) L'indicateur de participation des femmes (IPF) :	30
c) L'Indicateur de Pauvreté Humain (IPH) :.....	31
SECTION II : LE RÔLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DANS LA DIMENSION POLITIQUE ET DÉMOCRATIQUE	31
§.1. Situation politique et démocratique :.....	32
CHAPITRE III : THÉORIES DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN :.....	34
SECTION I : LIEN ENTRE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET CROISSANCE	34
SECTION II : LA DIMENSION HUMAINE ET SOCIALE DANS L'ANALYSE ÉCONOMIQUE DU DÉVELOPPEMENT	34
DEUXIÈME PARTIE : LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE ET L'INDH.....	38
CHAPITRE I : CONTEXTE ÉCONOMIQUE DES COMORES	40
SECTION I : PRÉSENTATION DES ÎLES DES COMORES	40
§.1. Situation géographique	40
§.2. Situation démographique	40
§.3. Contexte politique	42
SECTION II : STRUCTURE ÉCONOMIQUE ET MACROÉCONOMIQUE DU PAYS.....	43
§.1. Secteur primaire.....	44
A. L'agriculture.....	44
a) Les produits de rente	45
1. La vanille.....	45
2. Le girofle	45

3. L'ylang-ylang	45
b) Produits vivriers.....	46
§.2. Secteur secondaire	48
§.3. Secteur tertiaire	49
§.4. Situation macroéconomique	49

CHAPITRE II : LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

.....	51
-------	----

SECTION I : LES OBJECTIFS INTRINSÈQUES A L'HOMME

§.1. ÉLIMINER L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM	51
A- Analyse de la situation	52
a) la population dont le revenu est inférieur au seuil national de pauvreté	52
b) la population qui souffre de la faim.....	53
B- Les réalisations	54
a) la population dont le revenu est inférieur au seuil national de pauvreté	54
b) la population qui souffre de la faim.....	54
C- Les difficultés rencontrées	56
D- les principaux défis	57
a) la population dont le revenu est inférieur au seuil national de pauvreté	57
b) la population qui souffre de la faim.....	57
E- Les priorités pour l'aide et la coopération.....	57
a) La population dont le revenu est inférieur au seuil national de pauvreté.	57
b) la population qui souffre de la faim.....	58
§.2- ASSURER UNE ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS	58
A- Situation	58
B- Les réalisations	59
C- Les difficultés rencontrées	60
D- les principaux défis	61
E- les priorités pour l'aide et la coopération.....	61
§.3. Santé de l'enfant.....	62

A- Situation	62
B- Les réalisations	62
C- Les difficultés rencontrées	63
D- Les principaux défis	64
E- Les priorités pour l'aide et la coopération.....	64
§.4. Amélioration de la santé maternelle.....	64
A- Situation	64
B- Les réalisations	65
C- Les difficultés rencontrées :	65
D- Les principaux défis	66
E- Les priorités pour l'aide et la coopération.....	66
§.5. La lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose et la lèpre	67
A- Situation	67
a) Le VIH/SIDA.....	67
b) Le paludisme	67
c) La tuberculose	67
d) La lèpre	68
B- Les réalisations	68
a) Le VIH/SIDA.....	68
b) Le paludisme.....	69
c) La tuberculose.....	70
d) La lèpre	70
C- Les difficultés rencontrées	70
D- Les principaux défis	71
a) Le VIH/SIDA.....	71
b) Le paludisme.....	71
c) La tuberculose.....	71
d) La lèpre	72
E- Les priorités pour l'aide et la coopération.....	72
a) Le VIH/SIDA.....	72
b) Le paludisme.....	72
c) La tuberculose.....	73
d) La lèpre	73

SECTION II : LES OBJECTIFS LIÉS A L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'HOMME ET DE LA MONDIALISATION	73
§.1. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	73
A- Situation	73
B- Les réalisations	75
C- Les difficultés rencontrées	77
D- les principaux défis	77
E- Les priorités pour l'aide et la coopération.....	78
§.2 Assurer un environnement durable	78
A- Situation	78
B- Les réalisations	82
C- Les difficultés rencontrées dans le domaine de l'environnement.....	83
D- Les principaux défis	83
E- Les priorités pour l'aide et la coopération.....	83
§.3. La mise en place d'un partenariat mondial pour le développement	84
A-Situation	85
a) la dette	85
b) Le chômage des jeunes de 15 à 24 ans	85
c) Technologies de l'information et de la communication	85
B- Les réalisations	86
a) La dette	86
b) Le chômage des jeunes de 15 à 24 ans	86
c) Technologies de l'information et de la communication	86
C- Les difficultés rencontrées	87
a) La dette	87
b) Le chômage des jeunes de 15 à 24 ans	87
c) les technologies de l'information et de la communication.....	87
D- Les principaux défis	87
a) La dette	87
b) Le chômage des jeunes de 15 à 24 ans	88
c) Technologies de l'information et de la communication	88
E- Les priorités pour l'aide et la coopération.....	88
a) La dette	88
b) Le chômage des jeunes de 15 à 24 ans	88

c) Technologies de l'information et de la communication	88
CHAPITRE III : L'INITIATIVE NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN	90
SECTION I : LES PROGRAMMES PRIORITAIRES DE L'INDH	91
§.1 La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale :	91
A- Cible et objectifs :	91
B- Les actions menées dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion Sociale :	92
a) Les actions pour la lutte contre la pauvreté	92
b) Actions menées pour la lutte contre l'exclusion sociale :	93
§.2 La lutte contre la précarité :	94
A- Analyse théorique de la précarité :	94
B-Actions menées pour la lutte contre la précarité	95
SECTION II : FINANCEMENT ET PROCÉDURES DES PROGRAMMES PRIORITAIRES DE L'INDH :	96
§.1. Financement des programmes prioritaires	96
§.2. Procédure à suivre :	98
CONCLUSION	100
BIBLIOGRAPHIE	102
ANNEXES	105
LISTE DES ILLUSTRATIONS	109

Le numero 1 mondial du memoires

www.rapport-gratuit.com

clubmemoire@gmail.com

